

pharmaSuisse



Société Suisse des Pharmaciens



Faits et chiffres
Pharmacies suisses
2019

Pour une meilleure lisibilité, c'est généralement la forme masculine qui est employée dans la présente publication pour les dénominations de fonction. Elle se réfère toutefois aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Chère lectrice, cher lecteur



Consultez votre pharmacien! Notre promesse de marché exprime en résumé ce que les équipes des pharmacies réalisent chaque jour: offrir des solutions – vite, bien et à bon prix! Un accès sûr et facile à des services de conseil est indispensable aux personnes souffrant de maladies aiguës et chroniques. De même, des offres de prévention, éprouvées ou nouvelles, sont appréciables et aident à améliorer la santé et la qualité de vie. Mais on voudrait que ce service ne coûte rien... Soyons honnêtes: les utopies peuvent être tout à fait divertissantes, mais dans cette brochure, nous préférons laisser parler les faits. Un service de première catégorie, une qualité élevée, une disponibilité et une présence étendues, tout cela a son prix. Et, si vous voulez mon avis, ce prix est tout à fait raisonnable!

Mais convainquez-vous plutôt par vous-même.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabian Vaucher'. The signature is fluid and cursive, written on a white background.

Fabian Vaucher
Président de pharmaSuisse
Société Suisse des Pharmaciens

Table des matières

Les pharmacies sont le premier interlocuteur pour les questions liées à la santé.

		Page
Fait n° 1	21 700 personnes en Suisse sont salariées d'une pharmacie. Nombre d'employés dans les pharmacies	10
Fait n° 2	Le nombre de pharmacies par habitant baisse. Nombre de pharmacies et de drogueries (sans celles qui combinent les deux fonctions) pour 100 000 habitants	12
Fait n° 3	On va plus volontiers chez le pharmacien que chez le médecin.	13
Fait n° 4	Par rapport au reste de l'Europe, la Suisse offre une faible densité de pharmacies. Densité des pharmacies par rapport au reste de l'Europe	14
Fait n° 5	Sur un marché disputé, les pharmacies évoluent dans une vaste dynamique.	16
Fait n° 6	De nouvelles baisses de marges exigeraient une réduction du personnel. Répartition du chiffre d'affaires selon les chiffres des comptes annuels Répartition du chiffre d'affaires sans les charges de marchandises	18
Fait n° 7	La Suisse a besoin de plus de pharmaciens. Diplômes de pharmacie en Suisse y c. les diplômes étrangers reconnus	22

Les pharmacies assurent les soins médicaux de base en Suisse.

		Page
Fait n° 8	Les pharmacies sont le premier interlocuteur pour les questions de santé. Le rôle des pharmaciens	26
Fait n° 9	Le pharmacien propose des solutions en cas de problèmes de santé. La pharmacie, centre de compétence des prestations de santé	28
Fait n° 10	Des incitations mal placées fragilisent l'approvisionnement. Densité des pharmacies, densité des médecins et prestations AOS selon le canton	30
Fait n° 11	Le second contrôle par le pharmacien accroît la sécurité des patients. Emballages remis, validations du médicament et du traitement pour les médicaments sur ordonnance à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS)	32
Fait n° 12	Ce que fournissent les pharmacies est d'une qualité contrôlée et très élevée. Nombre de pharmacies contrôlées et résultats	34
Fait n° 13	Le manque d'adhésion thérapeutique coûte 30 milliards par an à la Suisse. Le plus grand défi chez les malades chroniques: l'adhésion thérapeutique	36
Fait n° 14	Un patient qui adhère au traitement engendre 4x moins de coûts. L'adhésion thérapeutique fait baisser les coûts	38

Les pharmacies favorisent la bonne santé de la population.

	Page
Fait n° 15	Les pharmaciens accompagnent les malades chroniques. 42
	Prestations pharmaceutiques individuelles selon la convention tarifaire RBP
Fait n° 16	L'assistance pharmaceutique en EMS réduit les coûts. 43
	Coûts liés aux médicaments en EMS avec et sans assistance pharmaceutique – tendances
Fait n° 17	Les pharmacies travaillent main dans la main avec les médecins et les caisses. 44
	Évolution du nombre de pharmacies netCare Pharmacies netCare par canton (situation mi-2018)
Fait n° 18	Les cercles interprofessionnels de qualité réduisent les coûts. 47
	Coûts des médicaments avec et sans cercle de qualité
Fait n° 19	Le pharmacien s'y connaît le mieux en matière de médicaments. 48
	Formation universitaire, postgrade et continue des pharmaciens
Fait n° 20	L'offre de vaccination des pharmacies se développe vite. 50
	Vaccination en pharmacie sans ordonnance et sans rendez-vous
Fait n° 21	Les pharmaciens obtiennent davantage de compétences. 52
	Catégories de remise des médicaments jusqu'au 31.12.2018 Catégories de remise des médicaments dès le 1.1.2019
Fait n° 22	La population a grande confiance en ses pharmaciens. 55
	Confiance dans les différents acteurs en cas de maladie évoluant normalement

Les pharmaciens s'assurent que la médication et les traitements soient adaptés et sûrs.

		Page
Fait n° 23	L'augmentation des volumes engendre plus de charges, mais moins de revenus. Chiffres clés – remise de médicaments des catégories A et B de la liste des spécialités (indexé)	58
Fait n° 24	Depuis des années, le revenu diminue en raison de diverses mesures d'économies. Indice des prix des médicaments et des prestations de soins	60
Fait n° 25	Les pharmacies ont « bien fait leurs devoirs ». Quand les autres acteurs suivront-ils? Parts de distribution en vigueur actuellement Mesures d'économies au moyen de baisses de prix dans le canal des pharmacies Mesures d'économies au moyen d'ajustements des prix et des modèles dans le canal des pharmacies	62
Fait n° 26	Grâce à la RBP, la hausse des coûts des médicaments s'est nettement ralentie. Composition des coûts des médicaments sur ordonnance et remboursables par les caisses	66
Fait n° 27	Les pharmaciens exigent un système de rémunération équitable de leurs services. Nouvelle convention tarifaire RBP V	68
Fait n° 28	En 2017, des rabais totalisant 63 millions de francs ont été octroyés aux caisses-maladie. Économies liées aux rabais	70
Fait n° 29	Sur la totalité des coûts de la santé, seuls 6,4% passent par les pharmacies. Coûts du système de santé selon le fournisseur de biens et services	72

		Page
Fait n° 30	Les coûts du système de santé augmentent de manière disproportionnée. Évolution du produit intérieur brut, des coûts de la santé, des primes d'assurance-maladie et de la population (indexé)	73

Les pharmacies déchargent les médecins de famille et les hôpitaux, et réduisent les coûts.

Fait n° 31	L'assurance de base ne prend en charge qu'un tiers des frais de santé. Coûts de la santé selon le régime de financement	76
Fait n° 32	Les médicaments grèvent peu le budget des ménages. Structure des dépenses des ménages suisses	77
Fait n° 33	Les hôpitaux et les médecins sont les principaux inducteurs de dépenses et de coûts. Prestations de l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon le groupe de coûts	78
Fait n° 34	En Suisse, les médecins et les hôpitaux vendent la moitié de tous les médicaments. Répartition AOS et automédication selon le fournisseur de biens et services (prix de fabrique)	80
Fait n° 35	La population suisse paye un milliard de sa poche. Répartition des coûts des médicaments dans les pharmacies	82
Fait n° 36	Les médicaments ne sont pas des biens de consommation inoffensifs. Provenance des importations illégales en 2017 par continent/pays Envois saisis en 2017 par type de produits	84

Les pharmacies sont le premier interlocuteur pour les questions liées à la santé.

1800

pharmacies publiques
en Suisse.

21 700

personnes travaillent
dans les pharmacies suisses.

340 181

personnes par jour se rendent
dans une pharmacie.

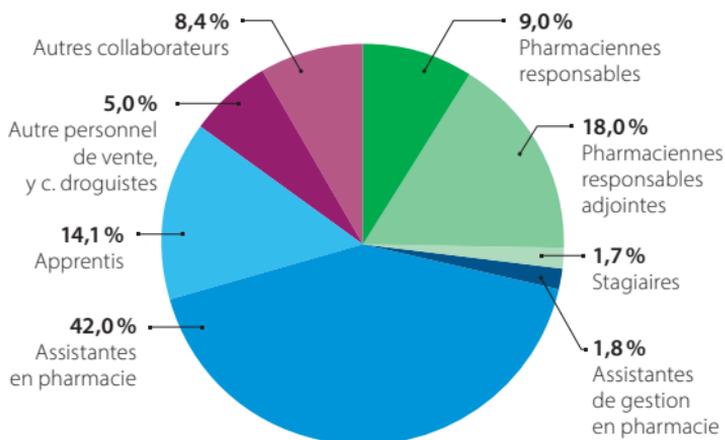
Fait n° 1 | 21 700 personnes en Suisse sont salariées d'une pharmacie.

En Suisse, 1800 pharmacies et leur personnel hautement qualifié constituent un pilier essentiel des soins médicaux de base. Ces collaborateurs conseillent leurs clients avec compétence et sans condescendance sur toutes les questions en rapport avec la santé. Jeunes et vieux bénéficient d'un soutien rapide en cas de troubles aigus, et ce, sans rendez-vous et dans un lieu d'accès facile. Les prestations des équipes des pharmacies en matière de prévention sont tout aussi précieuses. Et pour les personnes souffrant de plusieurs maladies ou d'affections chroniques, la pharmacie est un point d'ancrage important. Elle les aide à maintenir leur qualité de vie et à prendre les médicaments de manière sûre et efficace.

Des employeurs appréciés – pour les femmes en particulier

Les pharmacies constituent un élément majeur de l'économie suisse et garantissent des places de formation et des postes de travail. La pénurie fréquente de médecins de famille augmente l'importance de la première prise en charge médicale en pharmacie. En effet, les officines offrent une solution à beaucoup de problèmes de santé sans complications. En tant que PME, les pharmacies emploient au total 21 700 personnes en Suisse et la tendance est à la hausse en raison de l'évolution démographique. Chaque année, les pharmacies permettent à environ 1000 apprentis d'amorcer leur vie professionnelle. En outre, elles proposent des modèles prisés de travail à temps partiel.

Nombre d'employés dans les pharmacies



Professions médicales (universitaires)

Pharmaciennes responsables	1953	9,0%
Pharmaciennes responsables adjointes	3907	18,0%
Stagiaires (étudiantes en pharmacie)	358	1,7%

Autres professions en pharmacie

Assistants de gestion en pharmacie	394	1,8%
Assistants en pharmacie	9103	42,0%
Apprentis	3064	14,1%
Autre personnel de vente, y c. droguistes	1093	5,0%
Autres collaborateurs (p.ex. agents d'entretien)	1828	8,4%

Total des employés en 2017	21 700	100%
Total des employés en 2016	21022	
Changement	678	3,2%

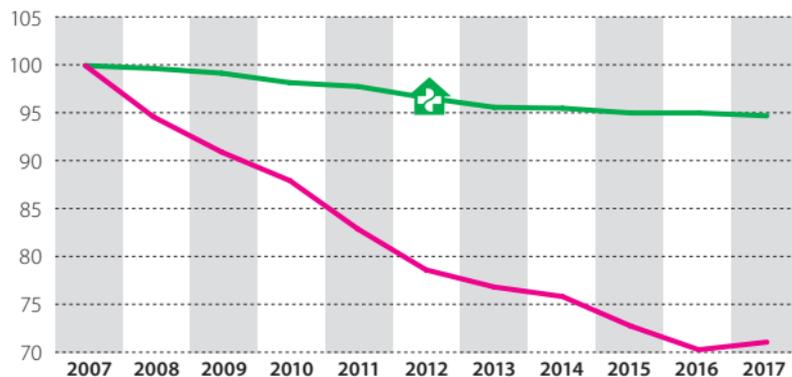
Les désignations au féminin s'appliquent aux deux genres.

Source: RoKA 2017 (exercice 2016), pharmacie suisse moyenne

Fait n° 2 | Le nombre de pharmacies par habitant baisse.

En décembre 2017, il y avait 1800 pharmacies publiques en Suisse, c'est-à-dire 8 de plus qu'à la fin de l'année précédente. Cette faible augmentation ne doit pas faire oublier que le nombre de pharmacies ne cesse de baisser par rapport à la population croissante: pour 100 000 habitants, il y avait 22,4 pharmacies en 2007, et plus que 21,2 en 2017 (année précédente: 21,3). Même la fermeture de nombreuses drogueries n'enraye pas cette tendance.

Nombre de pharmacies et de drogueries (sans celles qui combinent les deux fonctions) pour 100 000 habitants



■ Pharmacies

■ Drogueries

Base 2007 = 100

Source: refdata, statistiques pharmaSuisse, Office fédéral de la statistique, GfK (drogueries)

Fait n° 3 | On va plus volontiers chez le pharmacien que chez le médecin.

1800

pharmacies publiques représentent pour la population suisse un interlocuteur pratique pour toutes les questions de santé (2017).

102 054 400

contacts avec des patients ont lieu chaque année dans les pharmacies suisses (2016).

340 181

contacts avec des patients ont lieu chaque jour dans les pharmacies suisses (2016).

2,14

pharmacies pour 10000 habitants en Suisse (2016).

12,2

fois par an, les habitants de Suisse se rendent dans une pharmacie (2016).

43,11

médecins pour 10000 habitants en Suisse (2016).

4,3

fois par an, les habitants de Suisse se rendent chez un médecin (2017).

Source: Office fédéral de la statistique – Enquête suisse sur la santé, pharmaSuisse, RoKA, FMH

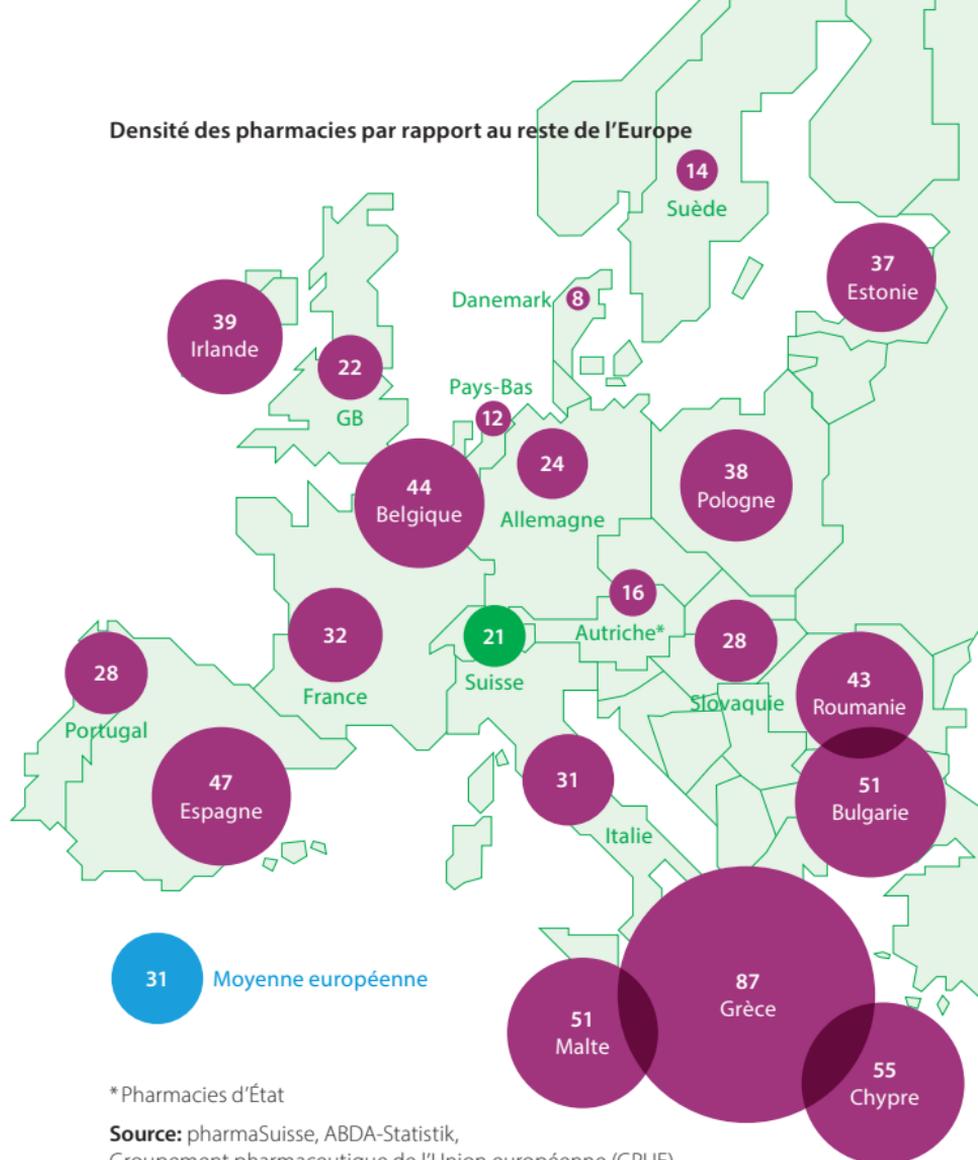
Fait n° 4 | Par rapport au reste de l'Europe, la Suisse offre une faible densité de pharmacies.

Même si, comparée à ses voisins, la Suisse a une faible densité de pharmacies, elle dispose d'un réseau de grande qualité. En tant que premier interlocuteur des patients, les pharmacies suisses garantissent un accès facile aux médicaments et aux services de conseil que cela implique. Elles contribuent notamment aux soins médicaux de base, y compris en matière de prévention et de promotion de la santé.

Importance pour les soins médicaux de base

Le nombre de pharmacies est resté relativement stable ces dernières années, malgré l'augmentation démographique et l'allongement de l'espérance de vie. Fin 2017, elles étaient 1800, soit seulement 8 de plus que fin 2016. Les nouvelles ouvertures et les fermetures montrent que les changements structurels touchent principalement les villes. Ainsi, les nouvelles pharmacies s'établissent dans des lieux très fréquentés, comme les gares, les centres commerciaux et le centre-ville. Les pharmacies de quartier et rurales connaissent exactement la tendance contraire; or en l'absence de pharmacie dans ces zones, les malades âgés et chroniques se voient privés d'une bonne partie de la couverture médicale élémentaire de proximité.

Densité des pharmacies par rapport au reste de l'Europe



* Pharmacies d'État

Source: pharmaSuisse, ABDA-Statistik, Groupement pharmaceutique de l'Union européenne (GPUE), associations nationales de pharmaciens, Commission européenne (CE)

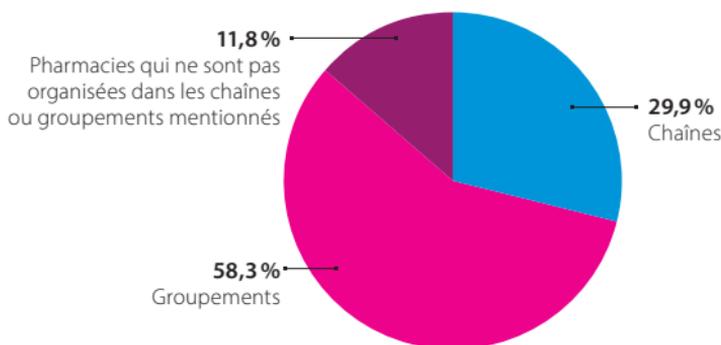
Avec 21 pharmacies pour 100 000 habitants, la Suisse se situe en dessous de la moyenne européenne. La densité moyenne des pharmacies dans les États membres de l'Union européenne est de 31 pour 100 000 habitants.

Fait n° 5 | Sur un marché disputé, les pharmacies évoluent dans une vaste dynamique.

Fin 2017, il y avait 1800 pharmacies en Suisse. 1482 d'entre elles étaient affiliées à pharmaSuisse, soit un taux d'organisation de 82,3 %. Parmi les 318 non-membres, il y a notamment toutes les pharmacies Sun Store et quelques pharmacies Amavita.

Utiliser les synergies

Des pharmacies indépendantes se regroupent pour bénéficier de synergies, notamment au niveau des achats, du marketing et de la formation continue. Le pharmacien reste propriétaire de sa pharmacie et la gère en toute indépendance. Quant aux chaînes, elles appartiennent à une entreprise gérée de manière centralisée. Le gérant travaille donc pour l'entreprise en question en tant que responsable médical de la pharmacie.



	2016	2017	Écart
Chaînes	517	539	4,3%
Groupe Galenica:	318	329	3,5%
Amavita ¹⁾	150	157	4,7%
Sun Store ¹⁾	99	97	-2,0%
Coop Vitality (Joint Venture mit Coop)	69	75	8,7%
Pharmacies BENU	89	89	0,0%
Dr. Bähler Dropa	53	59	11,3%
Pharmacies Topwell	37	41	10,8%
Pharmacie Populaire de Genève ¹⁾	20	21	5,0%
Groupements	1029	1049	1,9%
Winconcept Partner (Label Feelgood's) ^{2) 4)}	158	152	-3,8%
TopPharm ²⁾	128	131	2,3%
Salveo	118	114	-3,4%
fortis	110	107	-2,7%
Pharmapower	92	99	7,6%
Pharmacies Rotpunkt ²⁾	92	99	7,6%
pharmacieplus ²⁾	92	87	-5,4%
DirectCare	80	81	1,3%
Pharmavital	74	60	-18,9%
pharmactiv	–	38	nouveau
Spazio Salute ²⁾	28	29	3,6%
Grischa-Pharma	22	22	0,0%
MedicaPlus ²⁾	22	22	0,0%
Amavita Partner ⁴⁾	9	8	-11,1%
Pharmacies non organisées dans l'une de ces chaînes ou l'un de ces groupements³⁾	246	212	-13,8%
Nombre de pharmacies (au 31.12.2017)	1792	1800	0,4%

¹⁾ Pharmacies de chaînes non affiliées à pharmaSuisse en 2017

²⁾ Pharmacies en groupement ayant un positionnement commun sur le marché

³⁾ y compris mini-chaînes (5–15 pharmacies) et propriété multiple (jusqu'à 4 pharmacies.)

⁴⁾ appartient au Groupe Galenica

Source : pharmaSuisse et indications des pharmacies de chaînes et des groupements

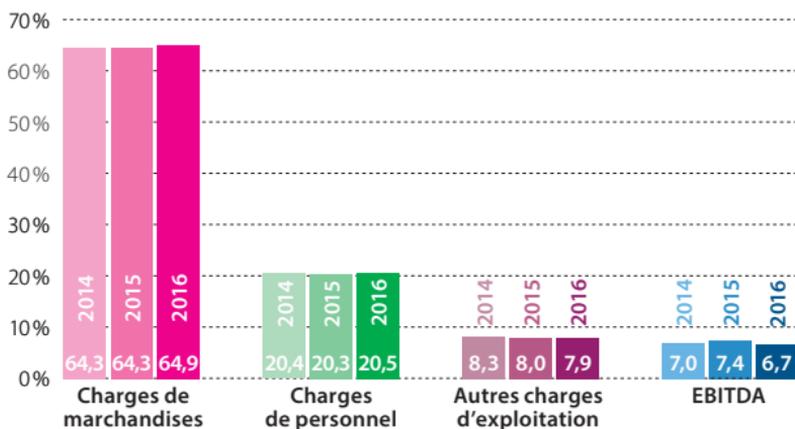
Fait n° 6 | De nouvelles baisses de marges exigeraient une réduction du personnel.

Pour être encore à même d'apporter leur indispensable contribution aux soins médicaux de base, les pharmacies doivent pouvoir assurer leur pérennité en tant que PME dans le contexte économique. La situation des pharmacies a ceci de particulier qu'elles ne peuvent pas fixer librement le prix d'un certain nombre de leurs produits, à savoir les médicaments remboursés par les caisses. Les baisses de prix imposées par les autorités entraînent une diminution des marges brutes, notamment pour les médicaments les moins chers, alors que les frais d'exploitation et les salaires augmentent.

Des charges de marchandises élevées

En 2016, la marge brute (charges de personnel, autres charges d'exploitation, EBITDA) s'élevait en moyenne à 35,1 % du produit d'exploitation. Les pharmacies consacrent 20,5 % de leur produit d'exploitation aux frais de personnel et 7,9 % aux « autres charges » (frais d'infrastructure, de logistique et autres). Une pharmacie suisse moyenne enregistre donc à la fin un bénéfice moyen avant amortissements et impôts (EBITDA) de 6,7 %. Il peut néanmoins fortement varier en fonction de la taille, de l'emplacement, de la spécialisation et de l'environnement de la pharmacie.

Répartition du chiffre d'affaires selon les chiffres des comptes annuels



Charges de marchandises	1 815 981 CHF	64,9%
Charges de personnel	573 861 CHF	20,5%
Autres charges d'exploitation	219 363 CHF	7,9%
EBITDA	187 535 CHF	6,7%

Source: RoKA 2017 (exercice 2016), pharmacie suisse moyenne

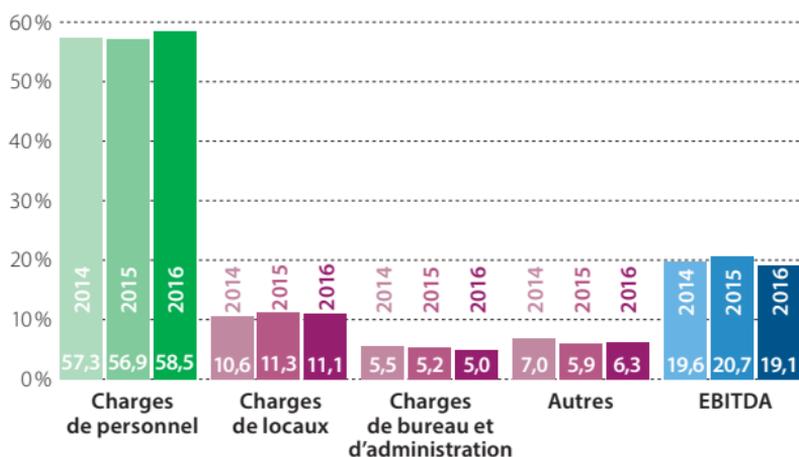
Une pharmacie sur cinq menacée

Les pharmacies doivent réinvestir une partie de leur bénéfice, par exemple dans les logiciels, l'infrastructure et la formation continue. Aujourd'hui, environ 20 % d'entre elles se trouvent déjà dans une situation économique difficile en raison de leur faible bénéfice, comme le montre l'étude permanente des coûts en pharmacie (RoKA 2017 pour l'exercice 2016): en effet, un cinquième des pharmacies ont réalisé un EBITDA inférieur à 50 000 francs et sont menacées dans leur existence. Cela s'explique entre autres par les baisses de prix décrétées par l'Office fédéral de la santé publique, la propharmacie (vente de médicaments par les médecins) ou un emplacement défavorable de la pharmacie. Pour avoir du succès, une pharmacie doit pouvoir s'adapter rapidement aux évolutions du marché.

Des conseils de qualité exigent du personnel

Le conseil est le principal atout des pharmacies, mais aussi celui qui exige le plus de personnel. Le nombre moyen d'employés à plein temps d'une pharmacie est de 8,1 (8,3 l'année précédente). Les horaires d'ouverture sont passés de 57,8 à 58,2 heures par semaine en moyenne et s'adaptent aux besoins des clients: dans les gares et les centres commerciaux aux horaires étendus, les pharmacies répondent à la demande.

Répartition du chiffre d'affaires sans les charges de marchandises



Charges de personnel	573 168 CHF	58,5%
Charges de locaux	108 427 CHF	11,1%
Charges de bureau et d'administration	49 173 CHF	5,0%
Autres:	61 763 CHF	6,3%
Entretien, réparations, rechanges	33 547 CHF	3,5%
Charges publicitaires	15 667 CHF	1,6%
Autres charges d'exploitation	4 227 CHF	0,4%
Assurances et taxes	6 142 CHF	0,6%
Provisions	2 180 CHF	0,2%
EBITDA	187 543 CHF	19,1%

Source: RoKA 2017 (exercice 2016), pharmacie suisse moyenne

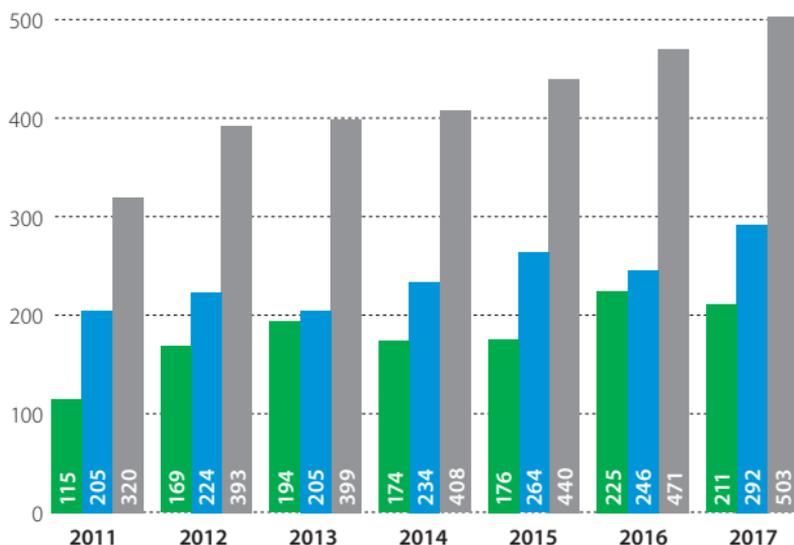
Fait n° 7 | La Suisse a besoin de plus de pharmaciens.

En Suisse, depuis le semestre d'automne 2017, les études de pharmacie peuvent être suivies dans leur intégralité à l'Université de Bâle, à l'EPF Zurich, à l'Université de Genève et désormais à l'Université de Berne (premier cursus de master dès l'automne 2020). Le nombre d'étudiants est resté relativement stable ces dernières années, avec environ deux tiers de femmes. Les études de pharmacie durent cinq ans et sont fortement axées sur la pratique. Les pharmaciens sont donc idéalement préparés pour effectuer ensuite le triage en pharmacie. Pendant les deux dernières années d'études, et surtout pendant la période d'assistantat, les étudiants se concentrent sur la pharmacie clinique. Ils apprennent à effectuer une anamnèse approfondie qui leur permet ensuite de décider s'ils peuvent remettre un médicament au patient ou s'ils doivent le diriger vers un médecin ou vers le service des urgences d'un hôpital.

Davantage de compétences

Lors de la révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd), le Parlement a décidé que les prochaines générations de pharmaciens devraient acquérir dès leurs études les compétences de base pour vacciner, mais aussi pour diagnostiquer et traiter des maladies et troubles de la santé fréquents.

Diplômes de pharmacie en Suisse y c. les diplômes étrangers reconnus



■ Pharmaciennes et pharmaciens diplômés en Suisse

Le nombre de diplômes montre combien de personnes réussissent des études de pharmacie en Suisse. Le nombre de personnes qui commencent ces études est naturellement plus élevé.

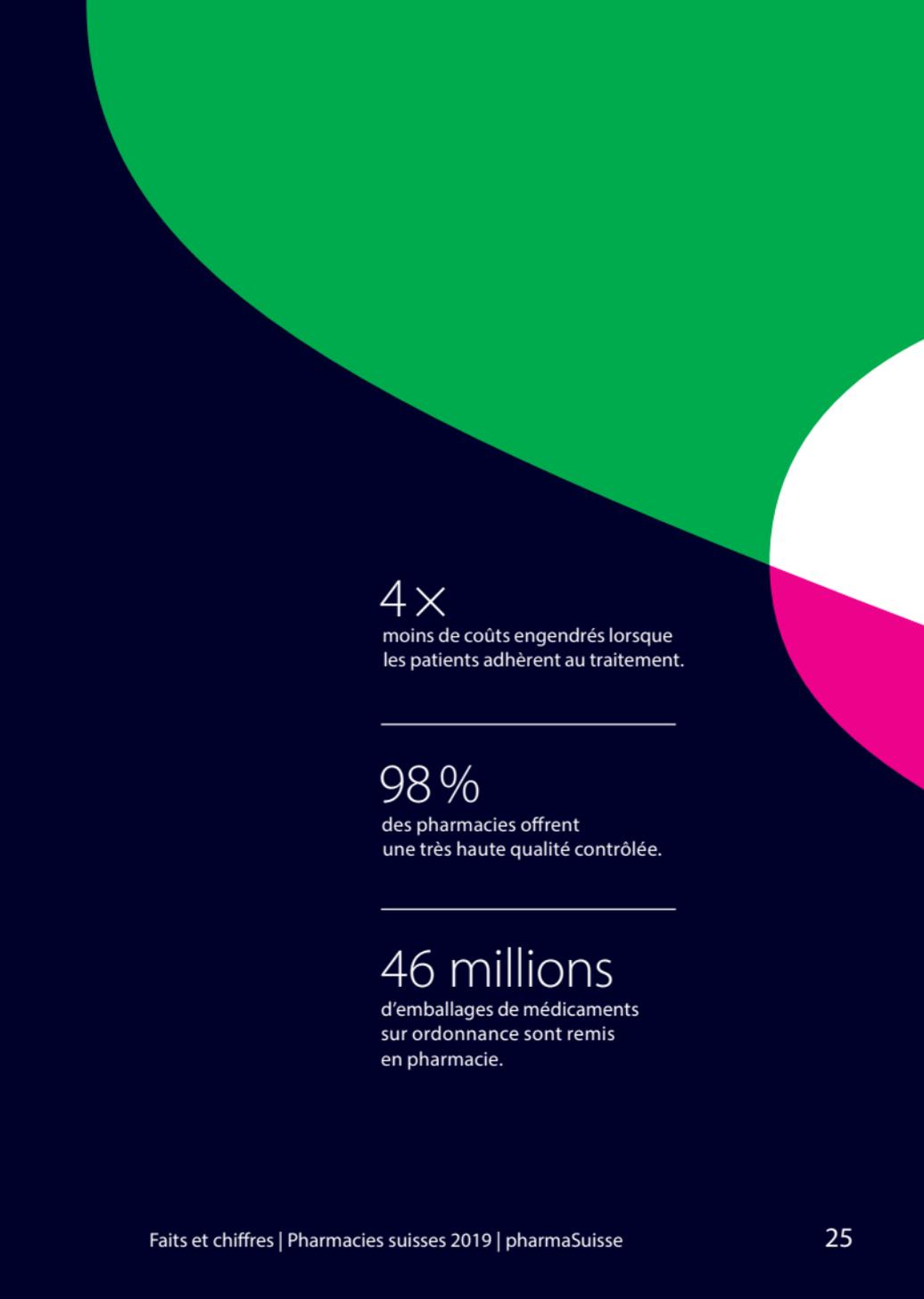
■ Diplômes étrangers reconnus

Le nombre de diplômes étrangers reconnus par la Commission des professions médicales (Mebeko) n'a cessé de croître au fil des années. En 2017, 292 diplômes étaient reconnus.

■ Total

Source: FPH Officine, Commission des professions médicales Mebeko

Les pharmacies assurent
les soins médicaux de base
en Suisse.



4×

moins de coûts engendrés lorsque
les patients adhèrent au traitement.

98%

des pharmacies offrent
une très haute qualité contrôlée.

46 millions

d'emballages de médicaments
sur ordonnance sont remis
en pharmacie.

Fait n° 8 | Les pharmacies sont le premier interlocuteur pour les questions de santé.

Les clients apprécient, en pharmacie, de pouvoir recevoir un premier avis fondé pour de nombreux problèmes de santé. Lors de ce « triage », le pharmacien détermine s'il peut remettre un médicament au patient de sa propre initiative (traitement en fonction des symptômes) ou s'il doit l'orienter vers un médecin, voire les urgences d'un hôpital. Il s'agit de soulager les médecins de famille et les services des urgences dans les cas simples et clairs. Dans le même temps, la pharmacie assume d'importantes activités de prévention, car elle a aussi accès à des personnes en bonne santé qui ne vont pas chez le médecin. Il est d'autant plus important que le cadre réglementaire permette aux pharmacies de maintenir leur bonne infrastructure et de bénéficier d'une rémunération équitable de leurs prestations.

Au cours d'un trimestre, 750 personnes sur 1000 connaissent des problèmes de santé: 250 d'entre elles décident de consulter directement un médecin. Si elles profitaient de l'accessibilité et des conseils professionnels des pharmacies, 500 personnes pourraient résoudre là leur problème. Le pharmacien se charge en effet des premiers conseils et du triage. Il propose immédiatement une solution ou recommande de se rendre chez le médecin ou aux urgences. Nombreux sont ceux qui préfèrent aller à la pharmacie plutôt qu'aux urgences, ce qui souligne le rôle central de la pharmacie dans la santé publique. Cela est valable tant pour les maladies chroniques que pour les affections aiguës. Grâce à des prestations de prévention (p.ex. vaccination, conseils), les pharmacies aident également les personnes en bonne santé à le rester. Elles contribuent en outre à d'importantes économies en termes de primes d'assurance-maladie.

Le rôle des pharmaciens

en prenant l'exemple de 1000 personnes

250 personnes sont en bonne santé

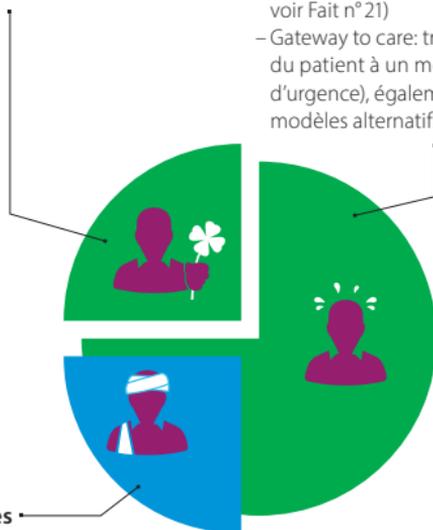
- Premier interlocuteur pour rester en bonne santé (selfcare)
- Prévention et promotion de la santé (p.ex. vaccination, dépistage du cancer du côlon)

750 personnes connaissent un problème de santé au cours d'un trimestre

- Premier interlocuteur pour recouvrer la santé
- Conseils et solutions en cas d'affections et de troubles bénins (médicaments en vente libre et, dès le 1.1.2019, aussi médicaments sur ordonnance, sur la base d'un algorithme, voir Fait n° 21)
- Gateway to care: triage (renvoi possible du patient à un médecin ou à un service d'urgence), également dans de premiers modèles alternatifs d'assurance.

250 personnes consultent directement le médecin

- Prise en charge et accompagnement des malades chroniques (adhésion thérapeutique)
- Validation des médicaments sur ordonnance (sécurité du patient)



Source: KL White, TF Williams, BG Greenberg. The ecology of medical care. N Engl J Med. 1961; 265: 885-92.

Fait n° 9 | Le pharmacien propose des solutions en cas de problèmes de santé.

Peu importe quand, comment et où survient un problème de santé, en Suisse, la pharmacie la plus proche n'est jamais bien loin: 5860 pharmaciens travaillent dans 1800 pharmacies pour répondre aux besoins des clients et des patients. Grâce à leurs cinq années d'études universitaires, à leurs formations postgrades et aux formations continues qu'ils doivent obligatoirement suivre tout au long de leur parcours professionnel, ils sont non seulement les spécialistes des médicaments, mais aussi des experts dans le domaine de la santé et un maillon essentiel dans les soins médicaux de base.

Un éventail de prestations complet

Les rôles vont devoir être redistribués pour proposer à la population des prestations de santé d'accès facile et répondre à la pénurie de médecins de famille. Le Parlement a ainsi décidé de mieux utiliser les compétences des pharmaciens à l'avenir. Leur savoir-faire devra être utilisé au profit des malades, qu'ils souffrent d'affections soudaines (aiguës) ou chroniques. Le législateur accorde également une importance centrale à la prévention et aux autres prestations de santé. Ici aussi, nous avons instamment besoin des connaissances du pharmacien, essentielles pour la santé de la population et qui contribuent à réduire les coûts de la santé.

La pharmacie, centre de compétence des prestations de santé

Gateway to care

Prestations lors de troubles aigus

Prévention

- Gamme d'antidotes (intoxications)
- Mesure de la pression artérielle
- Mesure des lipides sanguins
- Mesure de la glycémie
- Dépistage du cancer du côlon
- Vaccination en pharmacie
- Comprimés d'iodure de potassium (soins d'urgence)
- Conseils pour l'arrêt du tabagisme
- Contrôle urinaire

Chronic care

Prestations lors de troubles à long terme et chroniques

Prise en charge

- Antibiorésistances
- Assistance en EMS
- Prise des médicaments
- Mesures de paramètres médicaux
- Optimisation de la médication
- Entretien de polymédication
- Prise en charge hospitalière / soins à domicile
- Substitution
- Adhésion thérapeutique
- Semainier



Service de santé

- Fabrication de médicaments
- Pharmacie des voies respiratoires
- Pharmacie cutanée
- Test de la fonction cardiaque
- Pharmacie pour enfants
- Anti-poux
- Test de la fonction pulmonaire
- Moyens et appareils (bas de contention, béquilles)
- netCare® (téléconsultation médicale)
- Service de garde
- Pilule du lendemain
- Médecine de voyage
- Test de grossesse

Conseils

Conseils

- Utilisation d'appareils
- Conseils aux diabétiques
- Conseils en diététique
- Pharmacie de ménage
- Conseils en vaccination
- Contention élastique
- Accessoires pour malades (tensiomètre, fauteuil roulant)
- Conseils liés à la douleur
- Pharmacie vétérinaire

Source: pharmaSuisse

Fait n° 10 | Des incitations mal placées fragilisent l'approvisionnement.

La remise des médicaments est régie par les législations cantonales en matière de santé. Tandis que la vente de médicaments par les médecins eux-mêmes (propharmacie, PP) n'est autorisée qu'exceptionnellement en Suisse romande, au Tessin, à Bâle-Ville et en Argovie, elle est répandue dans de nombreux cantons alémaniques. Berne et les Grisons ont opté pour une forme mixte. En Europe, la propharmacie est interdite. En effet, le contrôle de qualité par le pharmacien, la sécurité de l'automédication et toute une série de prestations utiles pour avoir un mode de vie sain se perdent avec la PP. Par ailleurs, le médecin ne doit pas être guidé par des intérêts financiers lors du choix du traitement.

La sécurité d'approvisionnement menacée

Dans les cantons à PP, il manque l'infrastructure des pharmacies pour garantir la sécurité de l'approvisionnement – notamment en dehors des heures de bureau ainsi que les dimanches et jours fériés. Cette situation est d'autant plus problématique qu'il y a une pénurie de médecins de famille: de fausses incitations risquent de mettre en jeu la sécurité de l'approvisionnement de la population. Il faut savoir que la propharmacie détruit le réseau de pharmacies, sans compter que de nombreux médecins ne trouvent pas de successeur en raison du manque de généralistes.

Densité des pharmacies, densité des médecins et prestations AOS selon le canton

	Pharmacies		Remise de méd.*	Médecins généralistes**		AOS***
	Nombre absolu / Pour 10000 hab.			Nombre absolu / Pour 10000 hab.		
AG	122	1,8	Rx	353	5,3	3474
AI	1	0,6	PP	12	7,5	2770
AR	6	1,1	PP	34	6,2	3280
BE	172	1,7	FM	828	8,1	3884
BL	47	1,7	PP	226	7,9	4198
BS	76	3,9	Rx	222	11,5	4688
FR	71	2,3	Rx	141	4,5	3461
GE	176	3,6	Rx	412	8,4	4543
GL	2	0,5	PP	34	8,5	3332
GR	43	2,2	FM	161	8,2	3238
JU	19	2,6	Rx	38	5,2	4018
LU	37	0,9	PP	251	6,2	3292
NE	57	3,2	Rx	129	7,2	4048
NW	3	0,7	PP	26	6,1	3115
OW	3	0,8	PP	25	6,7	3190
SG	54	1,1	PP	321	6,4	3325
SH	13	1,6	PP	65	8,1	3588
SO	28	1,0	PP	197	7,3	3845
SZ	16	1,0	PP	88	5,7	3307
TG	24	0,9	PP	165	6,1	3275
TI	195	5,5	Rx	262	7,4	4183
UR	2	0,6	PP	18	5,0	2985
VD	246	3,1	Rx	512	6,5	4149
VS	122	3,6	Rx	205	6,0	3542
ZG	16	1,3	PP	88	7,1	3130
ZH	240	1,6	PP	1115	7,5	3747
Total	1791 (2016)			5928 (2016)		Ø3600

* Remise de médicaments:

Rx = remise en pharmacie, FM = forme mixte, PP = propharmacie

** Médecins généralistes et médecins dans le secteur ambulatoire

*** Prestations brutes annuelles de l'assurance obligatoire des soins (AOS) par personne assurée, 2016 (en CHF)

Source: statistiques pharmaSuisse, bilan OFS de la population résidente permanente selon le canton, OFS

Fait n° 11 | Le second contrôle par le pharmacien accroît la sécurité des patients.

Pendant les heures d'ouverture régulières et le service de garde, il y a toujours au moins un pharmacien de service qui vérifie chaque ordonnance. Des validations permettent d'empêcher des erreurs et des interactions entre médicaments différents.

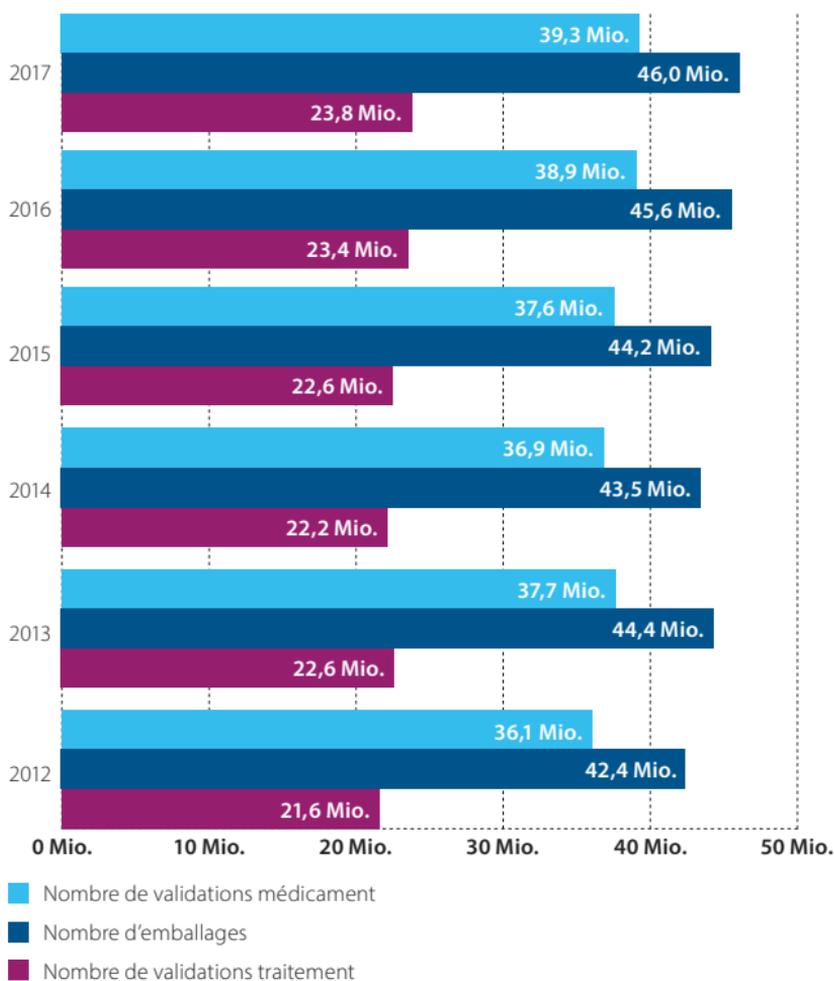
Validation médicament

Lors de la validation du médicament, le pharmacien vérifie la prescription: Y a-t-il des risques? Y a-t-il des contradictions? Le dosage est-il correct? Quand et comment faut-il prendre le médicament? Quelle taille d'emballage est indiquée? Deux personnes dans la pharmacie vérifient l'ordonnance et les éventuelles interactions. Au besoin, le pharmacien contacte le médecin prescripteur et donne au patient des informations pour que l'effet des médicaments soit sûr.

Validation traitement

Lors de la validation du traitement, le pharmacien s'assure que les médicaments prescrits sont compatibles avec les autres médicaments du patient. Pour cela, il établit un dossier du patient, où il enregistre les médicaments et peut déceler d'éventuelles incompatibilités. Le pharmacien a ainsi une vue d'ensemble des médicaments même lorsque le patient est traité par différents médecins.

Emballages remis, validations du médicament et du traitement pour les médicaments sur ordonnance à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS)



Source: Medicpool

Fait n° 12 | Ce que fournissent les pharmacies est d'une qualité contrôlée et très élevée.

La qualité et la sécurité des patients sont deux priorités absolues pour les pharmacies. Ces deux paramètres sont définis et mesurés notamment par deux instruments standardisés: le système de gestion de la qualité ISO 9001 QMS Pharma et des achats-tests («mystery shopping»).

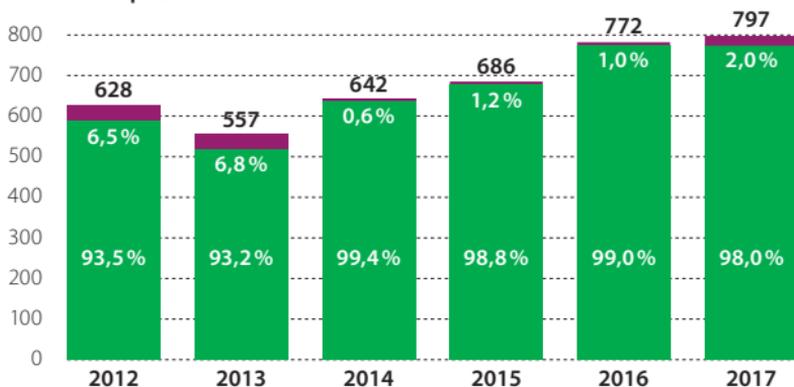
ISO 9001 QMS Pharma

Le système de gestion de la qualité ISO 9001 QMS Pharma de pharmaSuisse (QMS) aide les pharmacies à atteindre un haut niveau de qualité sur l'ensemble de leurs prestations et à le maintenir. Actuellement, le QMS n'est pas obligatoire pour les pharmacies dans tous les cantons. Toutefois, la loi sur les produits thérapeutiques révisée prévoit d'obliger les pharmacies de toute la Suisse à disposer d'un système d'assurance qualité adéquat et adapté au type et à la taille de l'établissement si elles veulent être autorisées à remettre des produits thérapeutiques. L'outil QMS de pharmaSuisse équipe au mieux les pharmacies dans cette optique: il optimise les procédures, rationalise les processus, augmente la sécurité et crée une culture positive de l'erreur. En 2018, 520 pharmacies se sont déjà abonnées au système ISO 9001 QMS Pharma, ce qui correspond à environ un tiers des pharmacies affiliées à pharmaSuisse.

Achats-tests dans toutes les pharmacies

La qualité de la procédure de remise des médicaments prescrits est régulièrement vérifiée au moyen d'achats-tests, avec un «mystery patient» qui vient présenter une ordonnance. Les critères sont fixés par la commission paritaire de qualité constituée entre pharmaSuisse et santésuisse/Curafutura sur la base de la convention tarifaire RBP (rémunération basée sur les prestations). Depuis 2016, ces achats-tests ne se limitent plus aux pharmacies ayant adhéré à la convention RBP, mais doivent être réalisés dans toutes les officines suisses.

Nombre de pharmacies contrôlées et résultats



■ Qualité exigée satisfaite d'emblée

■ Essais ultérieurs

Source: Code Clientel

Le mystery shopping et ses indicateurs sont associés à une procédure régulière. Parmi les 797 pharmacies évaluées en 2017, 98% ont obtenu d'emblée le nombre minimum de points exigés. Ce contrôle des pharmacies se traduit pour les patients par un service de haute qualité.



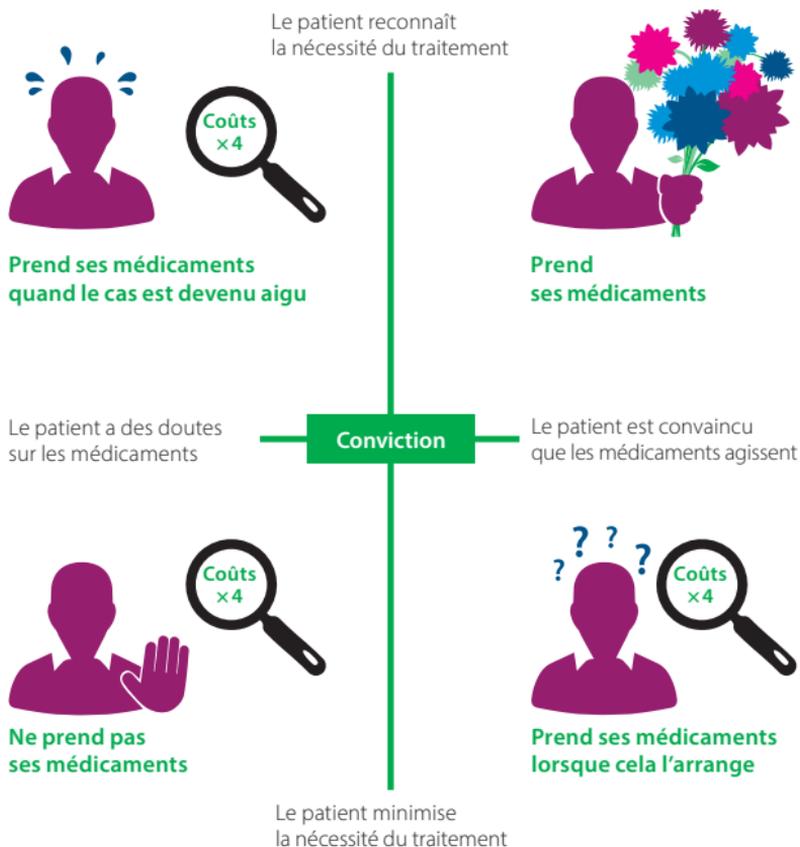
Fait n° 13 | Le manque d'adhésion thérapeutique coûte 30 milliards par an à la Suisse.

Selon l'Office fédéral de l'environnement, environ 15 000 tonnes de médicaments finissent brûlés chaque année – un gaspillage qu'il faut absolument endiguer. Une meilleure communication entre les spécialistes de la santé doit permettre d'améliorer la qualité des prescriptions pour que seuls soient prescrits les médicaments vraiment nécessaires. L'échange numérique prévu au travers du dossier électronique du patient permet par exemple d'éviter que des médicaments soient prescrits deux fois.

Encourager l'adhésion thérapeutique

Dans le même temps, il faut aussi améliorer l'adhésion thérapeutique. Les patients ne prennent correctement leurs médicaments que s'ils comprennent la nécessité du traitement et les conséquences d'une interruption. Malheureusement, de nombreux médicaments finissent à la poubelle, par exemple par crainte des effets indésirables ou parce que le patient doute de la nécessité de la préparation. C'est fréquemment le cas avec des maladies insidieuses telles que l'hypertension, le diabète ou les troubles rénaux, dont les conséquences se font ressentir très tard, lorsque des dommages irréparables sont déjà survenus. Un des principaux rôles du pharmacien est donc d'expliquer encore une fois calmement le bien-fondé du traitement. Toutefois, ce n'est possible que si le client vient chercher ses médicaments à la pharmacie.

Le plus grand défi chez les malades chroniques: l'adhésion thérapeutique



Source: Observatoire suisse de la santé Obsan, santésuisse (Infosantésuisse, Im Fokus 6/12, p. 16)

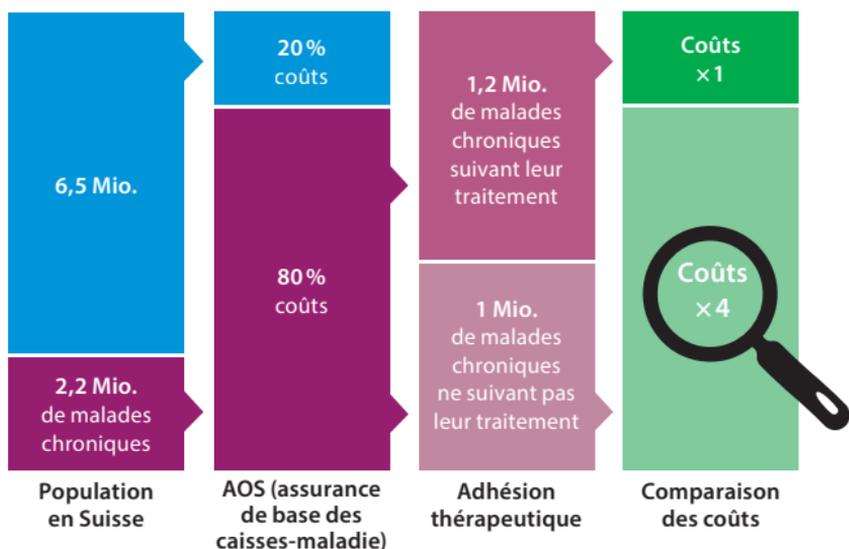
Fait n° 14 | Un patient qui adhère au traitement engendre 4 x moins de coûts.

80 % des coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS) sont imputables aux 2,2 millions de malades chroniques en Suisse. Un malade chronique qui se tient à la prescription de son médecin génère, en moyenne, une dépense de 10 000 francs par an. Pour un malade chronique qui n'adhère pas à son traitement, le coût est multiplié par quatre! Ainsi, renforcer l'adhésion thérapeutique peut permettre des économies considérables dans le système de santé suisse. Les pharmaciens jouent donc un rôle capital. Aujourd'hui déjà, ils aident déjà les patients à suivre les recommandations médicales correctement et à long terme, mais le potentiel d'amélioration est énorme.

L'entretien de polymédication favorise l'adhésion thérapeutique

Lors de l'entretien de polymédication, le pharmacien contrôle tous les médicaments qui ont été prescrits à un patient et veille à la prise correcte et à l'adhésion thérapeutique optimale grâce à des conseils ciblés.

L'adhésion thérapeutique fait baisser les coûts



Source: Observatoire suisse de la santé Obsan, Office fédéral de la santé publique, santésuisse (Infosantésuisse, Im Fokus 6/12, p. 16)

Les pharmacies
favorisent la bonne santé
de la population.

en 2015 et 2016,

le législateur confère davantage
de compétences aux pharmaciens.

19 cantons

autorisent déjà la vaccination
sans ordonnance en pharmacie.

89%

des Suisses font confiance
aux équipes des pharmacies.

Fait n° 15 | Les pharmaciens accompagnent les malades chroniques.

Prestations pharmaceutiques individuelles selon la convention tarifaire RBP*

Outre la validation et la tenue des dossiers lors de la remise de médicaments sur ordonnance et remboursés par les caisses (validation médicament et validation traitement, voir page 32), de nombreuses autres prestations sont réalisées à la pharmacie. Elles sont reconnues et rémunérées ou remboursées par l'assurance de base des caisses-maladie (assurance obligatoire des soins, AOS).

Substitution

de produits originaux par des génériques

Entretien de polymédication

en vue d'optimiser et de rectifier la médication

Service de garde

qui assure l'approvisionnement en dehors des horaires d'ouverture locaux

Semainiers

pour aider les patients prenant des traitements complexes

Remise fractionnée

pour améliorer et contrôler le traitement ou favoriser l'adhésion thérapeutique (ex.: remise de méthadone à des patients dépendants)

Prise de médicaments sous surveillance

pour s'assurer de la prise correcte des médicaments

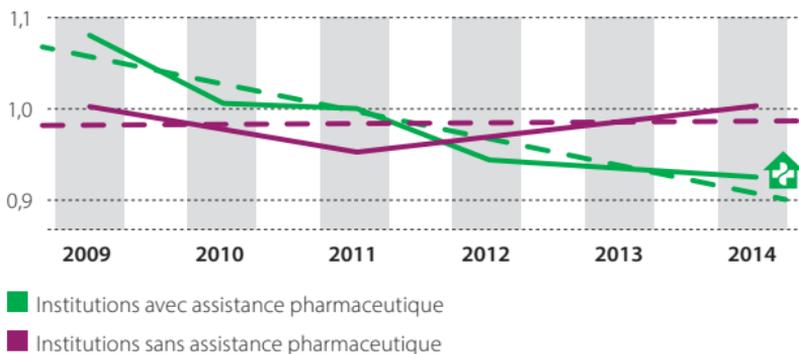
Les pharmacies offrent d'autres services aux malades chroniques, par ex. mesure de la pression artérielle, de la glycémie, du cholestérol, cardiostest, livraisons à domicile, traitement des plaies et conseil en alimentation. Ces prestations ne sont pas remboursées par l'assurance de base pour le moment.

Source: pharmaSuisse, *Convention tarifaire RBP IV/1 (rémunération basée sur les prestations)

Fait n° 16 | L'assistance pharmaceutique en EMS réduit les coûts.

Selon les assureurs-maladie, l'assistance pharmaceutique en institution se traduit par une baisse des coûts moyens quotidiens des médicaments. Dans les groupes témoins, en revanche (autres EMS sans assistance pharmaceutique), les coûts ont augmenté de 13 %. De 2002 à 2016, le modèle fribourgeois* a réalisé une diminution de 29,3 % des coûts. Ce modèle n'est plus appliqué depuis avril 2018, en raison de l'ordonnance révisée sur la compensation des risques. On attend de voir comment les coûts évolueront à Fribourg dans les années à venir sans cette assistance pharmaceutique.

Coûts liés aux médicaments en EMS avec et sans assistance pharmaceutique – tendances



Lignes pleines: moyenne résultant d'analyses comparatives avec des institutions sans assistance pharmaceutique; année de référence: 2009; **lignes discontinues:** tendances

Source: Helsana, rapport « Assistance pharmaceutique en EMS » du 3.11.2017

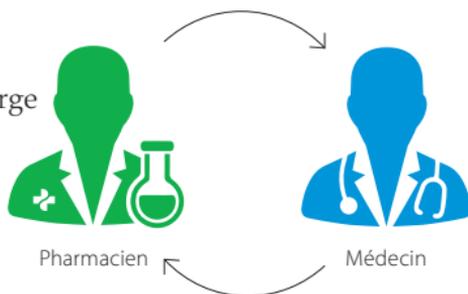
* Benchmarking 2016 Prof. O. Bugnon, Section des sciences pharmaceutiques, Université de Genève et Université de Lausanne, Centre de Pharmacie Communautaire

Fait n° 17 | Les pharmacies travaillent main dans la main avec les médecins et les caisses.

netCare® allie les premiers conseils en pharmacie (triage) à la possibilité d'une consultation basée sur des algorithmes scientifiques spécialisés: le client est traité immédiatement et, selon ce qui ressort de l'entretien, reçoit un médicament ou est adressé à un médecin, voire au service des urgences d'un hôpital. La «visite médicale» peut avoir lieu directement en pharmacie grâce à la téléconsultation (p. ex. MedGate); au besoin, le médecin en ligne ou le médecin généraliste délivre une ordonnance. Cette offre est adaptée à des maladies courantes et aux petites blessures et, dans beaucoup de cas, rend inutile la visite chez un médecin ou le passage aux urgences. Il est possible de diagnostiquer simplement en pharmacie 25 maladies différentes. Si nécessaire, le pharmacien peut aussi remettre des médicaments de la liste B. Il doit alors documenter ce fait.

Les principales de ces maladies:

- Conjonctivite
- Cystite
- Inflammation de la gorge
- Éruption cutanée
- Mycose
- Douleurs dorsales

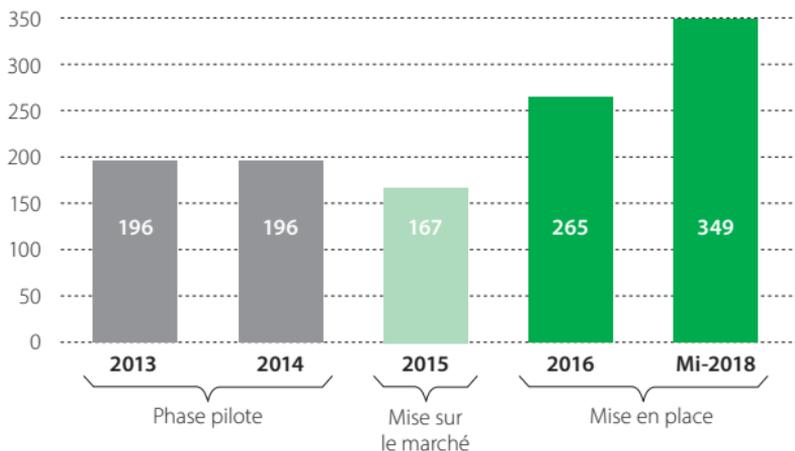


Sans rendez-vous

Autre avantage: la prestation netCare® est disponible sans rendez-vous, même en dehors des heures d'ouverture, en soirée ou le week-end, quand le cabinet médical est fermé. À mi-2018, environ 350 pharmacies proposaient la prestation netCare®.

Les assureurs-maladie aussi en reconnaissent la convivialité et le potentiel d'économies. Certains modèles d'assurance alternatifs, comme Medpharm de Swica (lancé en 2016), Casamed Pharm de Sympany (2017) et ÖKK Base Casamed Select (lancement en 2019) reposent d'ailleurs sur netCare®.

Évolution du nombre de pharmacies netCare

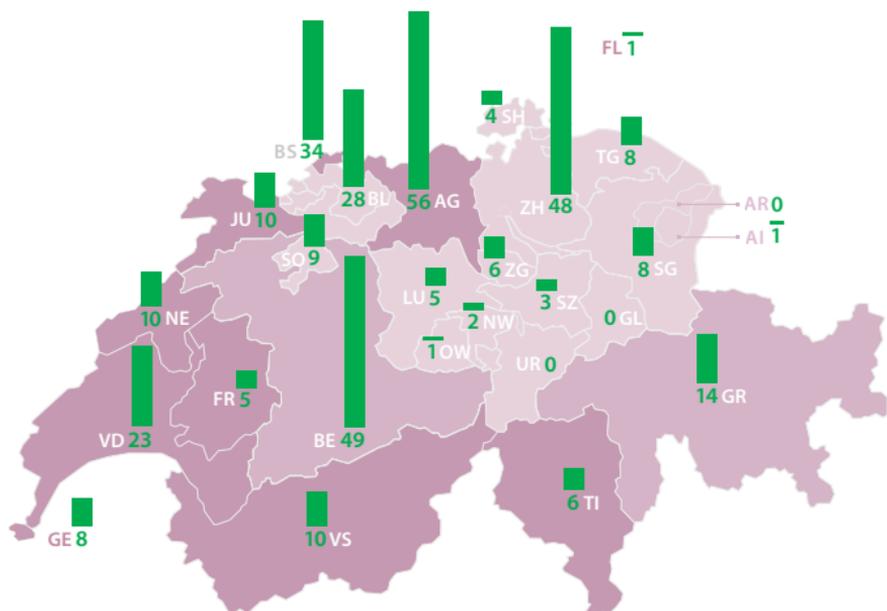


Source: pharmaSuisse



www.netCare-pharmacie.ch

Pharmacies netCare par canton (situation mi-2018)



Remise de médicaments:

- Remise en pharmacie (Rx)
- Forme mixte (MF)
- Propharmacie (PP)

349 pharmacies netCare en Suisse

Source: pharmaSuisse

Le nombre de pharmacies netCare est très variable. Là encore, la carte montre que la couverture médicale en Suisse connaît des variations interrégionales. Au milieu de 2018, 349 pharmacies proposaient la prestation netCare®.

netCare

Problème urgent –
solution sans délai

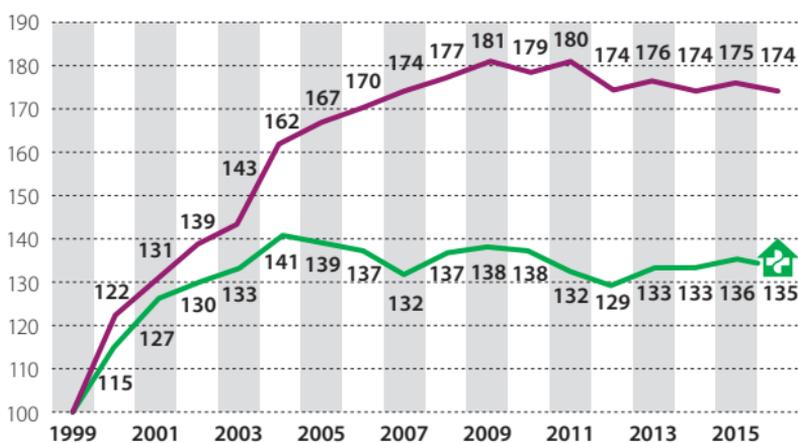


www.netCare-pharmacie.ch

Fait n° 18 | Les cercles interprofessionnels de qualité réduisent les coûts.

Les cercles de qualité médecins-pharmaciens permettent d'accroître la sécurité des patients et de maîtriser les coûts. Les pharmaciens conseillent les médecins qui souhaitent optimiser leurs habitudes de prescription. La collaboration interprofessionnelle permet de trouver la meilleure médication à un prix raisonnable.

Coûts des médicaments avec et sans cercle de qualité



■ Cercle de qualité médecins-pharmaciens (p.ex. Fribourg-Pionniers)

■ Groupe témoin sans cercle de qualité

Source: Données de prescription, OFAC 2016

Base: 1999 = 100

L'exemple montre que l'augmentation des coûts était de 75% sans cercle de qualité alors qu'elle a pu être restreinte à 35% avec un cercle de qualité. En 2016, les médecins participant au cercle de qualité ont réalisé des économies d'environ 218 000 francs.

Fait n° 19 | Le pharmacien s’y connaît le mieux en matière de médicaments.

Les pharmaciens disposent de connaissances exhaustives dans leur domaine. Ils les acquièrent au cours de leurs études, dans le cadre de la formation postgrade de pharmacien spécialiste (obligatoire dès 2018) et de la formation continue obligatoire.

Formation continue obligatoire – toute la vie

Depuis 2013, la Suisse est le seul pays au monde à proposer une formation postgrade nationale en pharmacie d’officine, reconnue sur le plan fédéral, pour l’obtention du titre de pharmacien spécialiste. Cette formation s’adresse non seulement aux jeunes diplômés, mais aussi à tous les pharmaciens qui souhaitent renforcer et approfondir leurs connaissances après leurs études. Le gérant responsable d’une pharmacie publique ou son adjoint doivent obligatoirement suivre la formation postgrade en pharmacie d’officine reconnue par la Confédération, au même titre que les médecins. La formation postgrade de pharmacien spécialiste est en révision et commencera fin 2019 sous une nouvelle forme. Outre cette formation de spécialiste, il existe plusieurs formations complémentaires qui permettent aux pharmaciens d’acquérir de nouvelles compétences, par exemple la vaccination ou la collaboration interdisciplinaire netCare®. Pour la formation postgrade de deux à cinq ans, les pharmaciens doivent supporter des frais directs d’au moins 25 000 francs.

Formation permanente

Outre leur formation postgrade, les pharmaciens sont obligés par la loi de suivre des formations continues tout au long de leur parcours professionnel, ce qui engendre chaque année des coûts supplémentaires. Ils doivent consacrer – en dehors de leurs activités quotidiennes en pharmacie – une soirée par semaine à l'une de ces formations. Pour les pharmaciens, la formation tout au long de la vie ne signifie pas seulement un investissement de temps, mais aussi d'argent. 177 140 sessions de formation continue accréditées ont été suivies en 2017.

Formation universitaire, postgrade et continue des pharmaciens



Formation universitaire

Acquisition de connaissances spécialisées



Formation professionnelle postgrade

Élargissement des compétences et spécialisation



Formation permanente

Mise à jour des connaissances et des compétences professionnelles

L'excellence professionnelle présuppose d'excellentes connaissances. Il est important que les pharmaciens disposent du bagage nécessaire à leur travail exigeant. En 2017, les pharmaciens ont de nouveau suivi 20% d'heures de formation continue de plus qu'en 2016 (177 140 heures).

Fait n° 20 | L'offre de vaccination des pharmacies se développe vite.

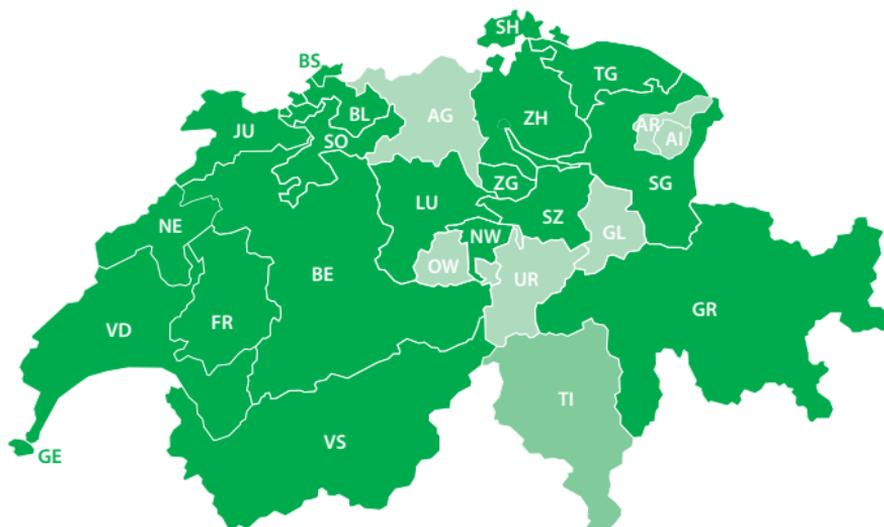
La facilité d'accès aux prestations de prévention en pharmacie, telles que la vaccination d'adultes en bonne santé, présente d'énormes avantages. L'offre de vaccination dans les pharmacies soutient la stratégie de l'Office fédéral de la santé publique visant à augmenter le taux de couverture vaccinale en Suisse. Les personnes en bonne santé qui souhaitent se protéger et protéger les autres peuvent se faire vacciner en pharmacie. Cette offre pratique s'adresse en particulier aux personnes qui ne veulent pas prendre rendez-vous chez leur médecin juste pour un vaccin. Elle permet aussi de décharger les médecins de famille grâce aux heures d'ouverture étendues des pharmacies. Hormis une meilleure protection, il ne faut pas négliger l'aspect des coûts: cette prestation pratique permet en effet aux clients, mais aussi au système de santé d'économiser du temps et de l'argent.

La majorité des cantons autorisent la vaccination en pharmacie

Actuellement, il est déjà possible de se faire vacciner par un pharmacien en officine sans ordonnance médicale dans 19 cantons. Dans le canton du Tessin, la vaccination est possible sur prescription du médecin. Dans les six cantons restants, la vaccination dans les pharmacies par les pharmaciens n'a pas encore trouvé de cadre juridique. Plus de 700 pharmacies sont enregistrées sur le site www.vaccinationenpharmacie.ch (situation en novembre 2018).

Vaccination en pharmacie sans ordonnance et sans rendez-vous

(situation en novembre 2018)



- Vaccination directe et conseils en vaccination
- Vaccin sur ordonnance et conseils en vaccination
- Conseils en vaccination



Source: pharmaSuisse

www.vaccinationenpharmacie.ch

Plus d'un cinquième des pharmaciens d'officine ont déjà obtenu un certificat de formation complémentaire en vaccination.

Fait n° 21 | Les pharmaciens obtiennent davantage de compétences.

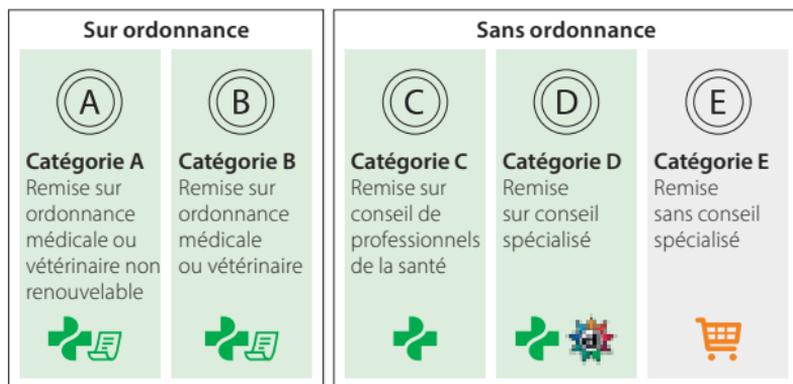
Avec l'adoption de la loi révisée sur les professions médicales (LPMéd) en 2015, le législateur a posé les jalons pour l'extension des compétences du pharmacien dans les soins médicaux de base. Cette extension s'accompagne de nouvelles exigences: aujourd'hui, les compétences pour vacciner, mais aussi diagnostiquer et traiter des troubles de la santé et maladies survenant couramment sont déjà transmises aux pharmaciens pendant les études. Il s'ensuit désormais une obligation de formation postgrade pour l'exercice de la profession à titre indépendant – comme c'est le cas chez les médecins. Ce mandat du Parlement est également inscrit dans la loi révisée sur les produits thérapeutiques (LPTTh, 2016): les compétences des droguistes et des pharmaciens sont mises à profit pour favoriser l'automédication accompagnée par des spécialistes garants de la sécurité des patients. En toute logique, la LPTTh reconnaît aux pharmaciens, dès le 1er janvier 2019, des compétences plus étendues, notamment celle de remettre certains médicaments soumis à ordonnance, après un entretien personnel et documenté avec le patient.

Splitting de la liste C

Sous la direction de Swissmedic, conseillée par une commission ad-hoc, la liste C a été reclassifiée en grande partie vers la liste D (commerce spécialisé: pharmacies et de drogueries, sans ordonnance, conseil spécialisé nécessaire). D'autres préparations de la liste C, pour autant que leur remise personnelle par un pharmacien puisse augmenter considérablement la sécurité des patients, ont été reclassifiées vers la catégorie B: elles peuvent ainsi

Catégories de remise des médicaments jusqu'au 31.12.2018

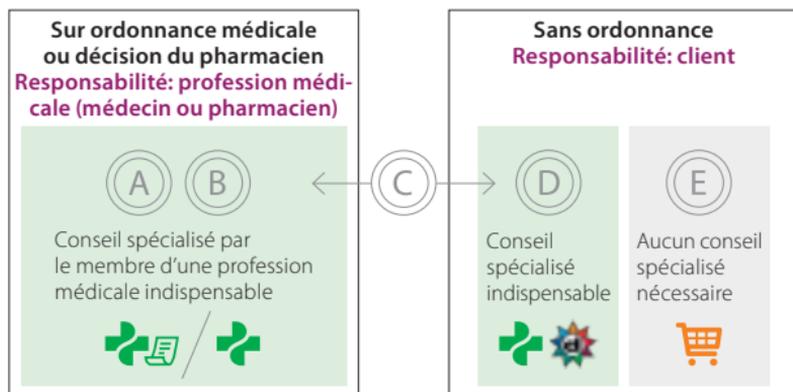
Fixées par Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques



Catégories de remise des médicaments dès le 1.1.2019

Vision de pharmaSuisse, la Société Suisse des Pharmaciens

Base légale: révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd) et de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT_H)



Les médicaments ne sont pas des biens de consommation inoffensifs

Dispositifs médicaux ou compléments alimentaires

Source: pharmaSuisse

être remises par le pharmacien sans ordonnance d'un médecin. L'accès de la population à ces préparations reste donc possible en pharmacie sans ordonnance d'un médecin. Le splitting de la liste C a été mené à bien par Swissmedic pour la fin 2018.

Liste B: remise par le pharmacien dans certains cas

En parallèle, conformément à l'art. 24 LPTh, un groupe de médecins et de pharmaciens, sous la direction de l'Office fédéral de la santé publique, a commencé à définir une liste d'indications et de préparations de la liste B que le pharmacien a le droit de remettre personnellement sans qu'une ordonnance d'un médecin soit présentée. Cette subdivision a commencé au début 2018 et est appelée à subsister. Après avoir été approuvées par le Conseil fédéral, les listes correspondantes seront intégrées dans l'annexe 2 de l'ordonnance sur les médicaments (OMéd), au plus tôt le 1.1.2019. Dans des cas exceptionnels justifiés, la LPTh révisée permet toutefois aux pharmaciens, comme auparavant, de remettre tous les médicaments personnellement.

Liste D: pas des biens de consommation inoffensifs

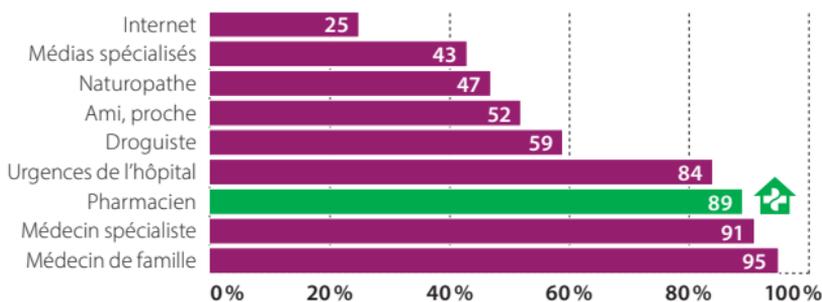
À titre préventif contre la banalisation des médicaments, le Parlement a rendu nettement plus stricts, à l'art. 23 LPTh, les critères de la classification en liste E (dans tous les commerces, sans ordonnance, sans avis médico-pharmaceutique et sans conseil spécialisé). Le Département fédéral de l'intérieur a toutefois mandaté Swissmedic pour examiner en même temps s'il serait possible de créer dans la liste E des subdivisions permettant d'acheter en libre-service des médicaments non problématiques. Swissmedic mène à bien ce mandat pour fin 2018 également – appuyée par un groupe d'experts ad-hoc et en garantissant la sécurité des consommateurs.

Fait n° 22 | La population a grande confiance en ses pharmaciens.

Les pharmaciens, aux yeux de la population suisse, sont des professionnels de la santé qui jouissent d'une grande confiance. L'enquête de l'Institut de recherches GFS Bern révèle par ailleurs que la population porte un grand intérêt aux nouvelles prestations proposées en pharmacie, telles que les tests de santé ou de dépistage.

Neuf Suisses sur dix voient dans les pharmacies le premier endroit où s'adresser en cas de maladie évoluant normalement: en 2018, se rendre à la pharmacie vient plus facilement à l'esprit qu'une consultation médicale – c'est ce qui ressort d'un sondage portant sur 1000 personnes. Cela tient d'abord à la satisfaction que donnent les services des pharmaciens, à la confiance dont ils jouissent et à leur proximité. Aujourd'hui, une nette majorité de la population (55 %) peut envisager de choisir un modèle d'assurance-maladie qui comporte un premier entretien dans une pharmacie en cas de problème de santé (voir aussi fait n° 17).

Confiance dans les différents acteurs en cas de maladie évoluant normalement



Source: GFS Bern, pharmaSuisse, Moniteur des pharmacies 2018



Les pharmaciens s'assurent
que la médication et
les traitements soient
adaptés et sûrs.

1 milliard

de francs d'économies réalisées via
les pharmacies grâce à la convention
tarifaire RBP.

15,2 %

de baisse du revenu
par emballage depuis 2007.

60 %

des produits ont un prix
de fabrique inférieur à 15 francs.

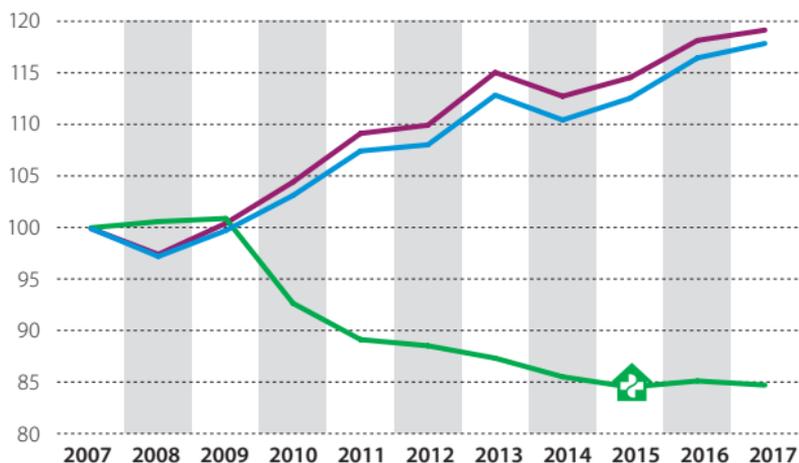
Fait n° 23 | L'augmentation des volumes engendre plus de charges, mais moins de revenus.

Depuis 2007, le volume des ventes de médicaments à la charge des caisses a augmenté de 19,2 %. Les revenus issus des prestations pharmaceutiques et du système de fixation des prix de l'Office fédéral de la santé publique sont également en hausse (respectivement 17,9 % et 1,1 %). Le revenu par emballage a, par contre, chuté de 15,2 %.

Plus de charges, c'est-à-dire moins de revenus

Le graphique montre que les mécanismes de la convention tarifaire RBP (rémunération basée sur les prestations, convenue entre assureurs-maladie et pharmacies) fonctionnent. Une augmentation du volume n'entraîne pas automatiquement une augmentation du revenu. Comme les charges et les coûts des salaires augmentent de manière disproportionnée, le revenu moyen par emballage baisse, et cela devient problématique pour les pharmacies.

Chiffres clés – remise de médicaments des catégories A et B de la liste des spécialités (indexé)



■ Revenu moyen par emballage, hors grossistes, rabais et tarifs Base: 2007 = 100

■ Nombre d'emballages vendus

■ Revenu découlant des prestations pharmaceutiques hors TVA

Source: Medicpool, Office fédéral de la statistique

Fait n° 24 | Depuis des années, le revenu diminue en raison de diverses mesures d'économies.

Depuis des années, les prix des médicaments stagnent, voire s'effondrent. Pourtant, les pharmaciens sont depuis longtemps les acteurs qui contribuent le plus aux économies.

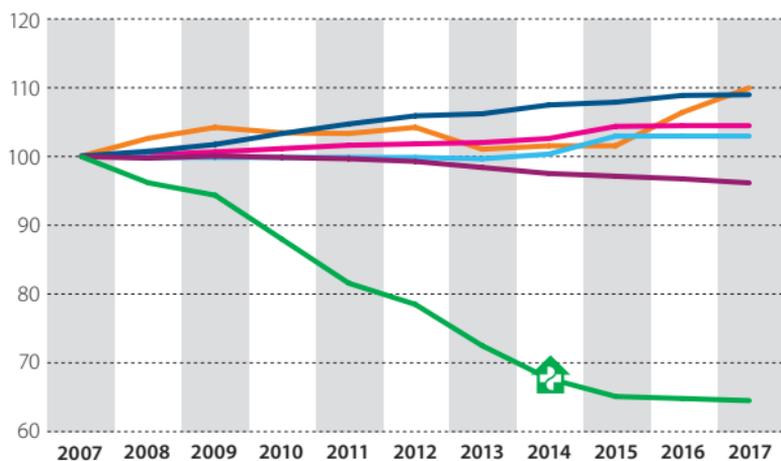
Des recettes en recul depuis longtemps

Depuis des années, les recettes des pharmacies par emballage remis sont en recul à la suite de plusieurs mesures d'économie. L'indice des prix de divers groupes de produits dans le domaine de la santé montre clairement cette dangereuse évolution. Les indices de prix reflètent l'évolution des recettes moyennes dans les différents groupes de produits. L'indice des prix des médicaments se démarque nettement des autres secteurs de la santé et chute rapidement: depuis 2007, il est passé de 100 à 64,5. Tandis que l'indice des prix dépend du volume, le prix moyen par emballage est poussé vers le haut par des médicaments coûteux.

Un travail d'Hercule sur le plan économique

Nettement plus d'un cinquième de toutes les pharmacies se trouvent dans une situation économique difficile. Elles ne pourront pas supporter des baisses supplémentaires avec le modèle tarifaire projeté par l'Office fédéral de la santé publique. Les recettes qui seraient nécessaires à une pharmacie pour couvrir ses frais de personnel, d'infrastructure et d'ex-

Indice des prix des médicaments et des prestations de soins



- 1 ■ Indice de prix moyen par emballage
- 2 ■ Prestations hospitalières stationnaires
- 3 ■ Services ambulatoires
- 4 ■ Prestations médicales en cabinet
- 5 ■ Soins de santé
- 6 ■ Médicaments

Base: 2007 = 100

Source: Office fédéral de la statistique, Indice national des prix à la consommation, IQVIA, conversion de la base 2007 par pharmaSuisse

ploitation diminuent en raison des baisses de prix ordonnées et des projets d'interventions sur la rémunération de la distribution. Bien que les pertes soient compensées en partie par l'augmentation du volume des ventes, il devient de plus en plus difficile de couvrir les frais croissants de personnel et d'exploitation. En outre, les pharmacies doivent constamment investir dans l'infrastructure, ainsi que dans la formation continue et postgrade et dans la qualité. Si elles n'en ont plus les moyens, la couverture de tout le territoire national pour l'approvisionnement de la population par les pharmacies sera en péril.

Fait n° 25 | Les pharmacies ont « bien fait leurs devoirs ». Quand les autres acteurs suivront-ils?

La marge de distribution se compose d'une prime fixe par emballage et d'une prime dépendant du prix (%). Actuellement, la prime dépendant du prix diminue à partir d'un prix de fabrique de 880 francs et disparaît complètement sur les médicaments de plus de 2570 francs, ce qui pose problème avec les médicaments onéreux.

Parts de distribution en vigueur actuellement

Catégories de remise A et B pour le calcul du prix public (montants remboursables maximaux)

Catégorie de prix	Prix de fabrique	Prime fixe par emballage	Prime en pourcentage par emballage
1	0.05 – 4.99 CHF	4 CHF	12 %
2	5.00 – 10.99 CHF	8 CHF	12 %
3	11.00 – 14.99 CHF	12 CHF	12 %
4	15.00 – 879.99 CHF	16 CHF	12 %
5	880.00 – 2569.99 CHF	60 CHF	7 %
6	ab 2570.00 CHF	240 CHF	0 %

Source: Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Mesures d'économies au moyen de baisses de prix dans le canal des pharmacies

Mesure de l'OFSP

Année / Mio. CHF	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Adaptation taux capital	-50	-50	-50	-50	-50	-50	-50	-50	-50
Adaptation prix 2013				-18	-18	-18	-18	-18	-18
Adaptation prix 2014					-22	-22	-22	-22	-22
Adaptation prix 2015						-11	-11	-11	-11
Adaptation prix 2017								-20	-20
Adaptation prix 2018 (prévision)									-20
Total des économies	-50	-50	-50	-68	-90	-101	-101	-121	-141

En appliquant les mesures d'économies fixées par les autorités, les pharmacies ont permis depuis 2013 des économies totalisant 754 millions de francs.

Source: pharmaSuisse

Des ajustements sont nécessaires depuis longtemps

Aujourd'hui, de nombreux médicaments se trouvent soit dans les catégories de prix les plus basses soit dans les plus élevées. Plus de 60 % des produits vendus en pharmacie ont un prix de fabrication de moins de 15 francs. Les frais induits par la remise de médicaments très bon marché, tout comme pour ceux qui sont très chers, sont bien plus élevés que ce qu'ils rapportent. Les pharmaciens y perdent donc lorsqu'ils conseillent et fournissent à la population des médicaments avantageux.

Limiter le nombre de catégories de prix

D'importants mouvements au sein des six catégories de prix actuelles et l'écart grandissant entre les prix exigent de limiter le nombre de catégories de prix à un maximum de trois. Pour ce qui est de l'AOS (assurance de base), il est également nécessaire de dissocier encore davantage et de manière plus transparente les coûts des prestations des pharmaciens, les prix des médicaments et les coûts de distribution.

Mesures d'économies au moyen d'ajustements des prix et des modèles dans le canal des pharmacies

(3 catégories de prix au lieu de 6)

Catégorie de prix	Prix de fabrique	Prime fixe par emballage	Prime en pourcentage par emballage	Part du volume	Part de chiffre d'affaires
1	0.05 – 249.99 CHF	12 CHF	9%	98,1 %	59,8 %
2	250.00 – 3069.99 CHF	24 CHF	9%	1,8 %	27,4 %
3	3070.00 – 100000.00 CHF	300 CHF	1%	0,1 %	12,8 %

Conjointement avec des partenaires, pharmaSuisse a développé un nouveau modèle dans lequel il s'agirait dans un premier temps de passer de six à trois catégories de prix, pour arriver dans un second temps à un modèle à une seule catégorie de prix. Cette procédure en deux étapes a été choisie à des fins d'acceptation, car passer directement de six à une seule catégorie de prix semblerait manifestement représenter un changement trop radical pour les autorités.

Éliminer les fausses incitations

Le modèle à 3 catégories de prix permettra déjà d'éliminer en bonne partie les fausses incitations imputables aux variations (brutales) de prix et aux changements fréquents de catégories de prix car 98 % des médicaments remis se trouveront désormais dans la catégorie de prix 1. Ce modèle assure un bilan relativement équilibré entre les charges et les revenus.

Source: pharmaSuisse, IQVIA

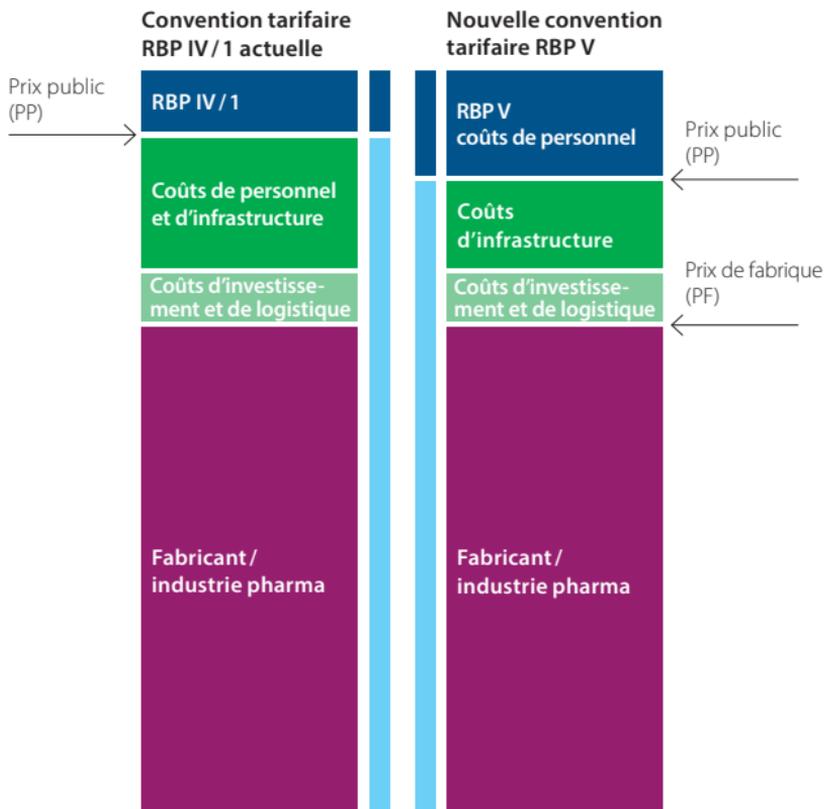
Fait n° 26 | Grâce à la RBP, la hausse des coûts des médicaments s'est nettement ralentie.

Depuis 2001, les pharmaciens disposent d'un système tarifaire entre les assureurs-maladie et les pharmacies qui a fait ses preuves: la rémunération basée sur les prestations (RBP). Elle permet au pharmacien de facturer les prestations qu'il a fournies lors de la remise d'un médicament sur ordonnance et à charge des caisses indépendamment du prix et du nombre d'emballages remis. Depuis l'introduction de la convention tarifaire RBP, les coûts des médicaments augmentent bien moins rapidement que les autres dépenses de santé.

La RBP V amortit les fluctuations de prix

La RBPV, qui succèdera à la RBPIV/1, est en cours d'élaboration. Le système des marges de distribution en vigueur, avec une prime fixe dépendant du prix et une prime en pourcentage par emballage, doit impérativement être remplacé par un ou plusieurs forfaits spécifiques du personnel de la pharmacie. Les coûts du personnel de pharmacie, qui sont actuellement couverts par la marge de distribution, doivent être représentés dans la structure tarifaire. Cette approche vise à protéger les pharmaciens des fluctuations des prix de fabrication et des modifications des marges liées aux réglementations. En outre, en dissociant rémunération et prix du médicament, on favorise la remise de produits génériques, moins chers. L'intégration des marges de distribution existantes dans la structure tarifaire ne doit pas avoir d'incidence sur les coûts.

Composition des coûts des médicaments sur ordonnance et remboursables par les caisses



- Responsabilité du partenaire tarifaire
- Responsabilité de l'Office fédéral de la santé publique

Source: pharmaSuisse

Le prix public des médicaments inscrits sur la liste des spécialités (LS) est fixé par les autorités. Il se compose du prix de fabrique, de la marge de distribution au moyen de laquelle les pharmacies paient entre autres leurs frais d'infrastructure, de logistique, de capital bloqué, de personnel et le grossiste, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée.

Fait n° 27 | Les pharmaciens exigent un système de rémunération équitable de leurs services.

Comme cela a été montré dans les faits 23 à 25, le pharmacien ne gagne pratiquement rien sur les médicaments très bon marché. Et lorsqu'il remet des médicaments chers, il fait également une transaction à perte. Suite à d'amples mouvements dans les catégories de prix, un nombre croissant de médicaments se trouvent toutefois actuellement justement dans les catégories de prix supérieure et inférieure, et occasionnent donc davantage de coûts que de recettes pour les pharmacies. Il s'agit là du résultat des baisses de prix ordonnées par les autorités et qui font qu'il y a de plus en plus de médicaments avantageux. Par ailleurs, les progrès scientifiques ont conduit à développer de nouveaux médicaments très coûteux.

Des corrections sont indispensables

C'est pourquoi pharmaSuisse accueille favorablement une révision de la marge de distribution. Les incitations mal placées résultant des profonds changements sur le marché des médicaments de la LS (liste des spécialités) demandent à être réajustées de toute urgence. Actuellement, les pharmacies financent là un déficit en faveur des payeurs de primes. Jusqu'ici, c'est en grande partie en rémunérant les coûts de distribution que l'on a ajusté les services du pharmacien liés à des médicaments prescrits par des médecins et remboursés par l'assurance de base. pharmaSuisse exige que toutes les prestations de l'équipe de la pharmacie qui sont orientées patient soient rémunérées dans la convention tarifaire spécialement prévue.

Sans fausses incitations et indépendamment du prix

pharmaSuisse revendique cette adaptation du système conjointement avec les assureurs santé suisse, Curafutura et CTM. Il s'agit d'ailleurs également d'une demande émise depuis des années par le surveillant des prix, et les patients et les associations de consommateurs y voient eux aussi l'avantage d'une plus grande transparence. Les partenaires tarifaires travaillent à un concept d'ensemble, solide et durable, de rémunération des pharmacies. Dans le domaine de la marge de distribution, les partenaires tarifaires sont convaincus que seul un système de rémunération exempt d'incitations mal placées, indépendant des prix et conçu selon des principes de gestion d'entreprise pourra porter ses fruits et répondre aux exigences légales.

Nouvelle convention tarifaire RBP V



Toutes les prestations de l'équipe de pharmacie qui sont orientées patient doivent être équitablement rétribuées par la convention tarifaire RBP V.

Source: pharmaSuisse

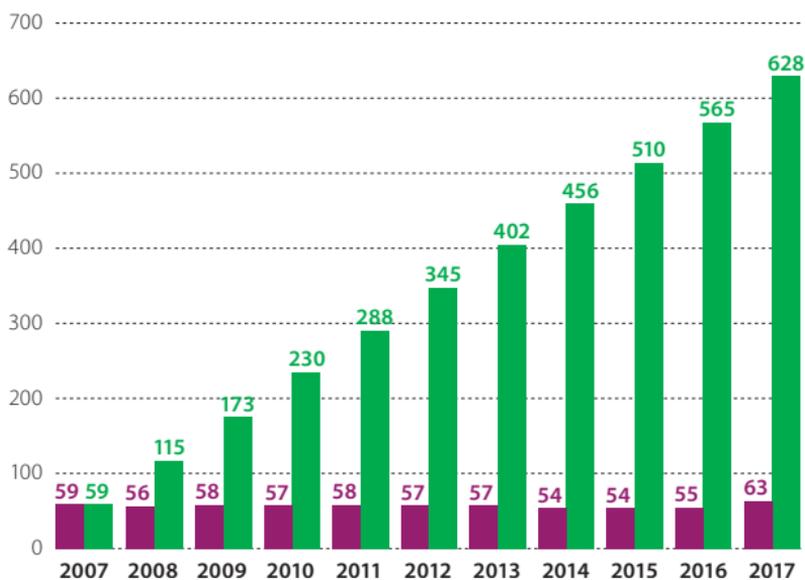
Fait n° 28 | En 2017, des rabais totalisant 63 millions de francs ont été octroyés aux caisses-maladie.

À l'avenir, le secteur de la santé devrait encore gagner en importance en raison de la croissance de la population et des changements dans la structure démographique. Avec l'augmentation du nombre de personnes âgées et de malades chroniques, les besoins en prestations médicales vont croître. Dans le même temps, les évolutions scientifiques et techniques fulgurantes permettent de développer de nouveaux traitements, qui entraînent toutefois encore des hausses des coûts de la santé.

Des rabais ne seront plus possibles à l'avenir

Les rabais accordés par les pharmaciens aux assureurs-maladie se sont traduits par des économies annuelles de près de 60 millions de francs. Entre 2007 et 2017, le montant total s'élève à 628 millions de francs. Le rabais de 2,5 % est consenti par les pharmaciens aux assureurs-maladie sous la forme d'une ristourne. Il concerne tous les médicaments à charge des caisses de la liste des spécialités (LS, catégories de remise A et B) ainsi que tous les vaccins et les immunologiques figurant sur la LS. La ristourne à l'assureur-maladie fait partie de la convention tarifaire RBP (rémunération basée sur les prestations). Au vu des autres contributions apportées aux économies, pharmaSuisse considère que ce rabais n'est plus justifié. Des investissements urgents sont nécessaires dans la digitalisation, le développement de la qualité, la formation et l'infrastructure.

Économies liées aux rabais



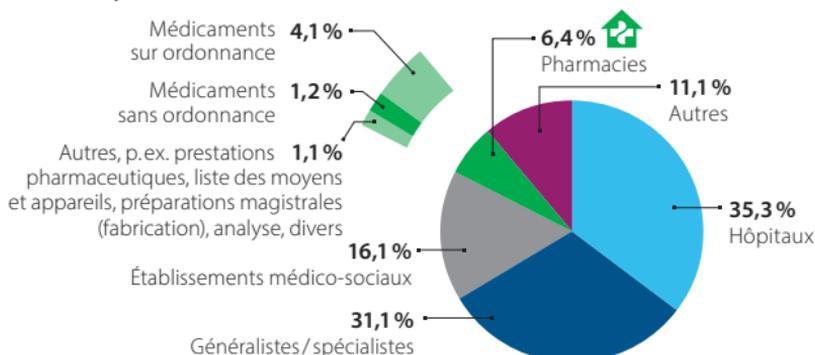
■ Économies annuelles liées aux rabais, en millions de CHF

■ Économies liées aux rabais cumulées, en millions de CHF

Source: Medicpool

Fait n° 29 | Sur la totalité des coûts de la santé, seuls 6,4 % passent par les pharmacies.

Coûts du système de santé selon le fournisseur de biens et services



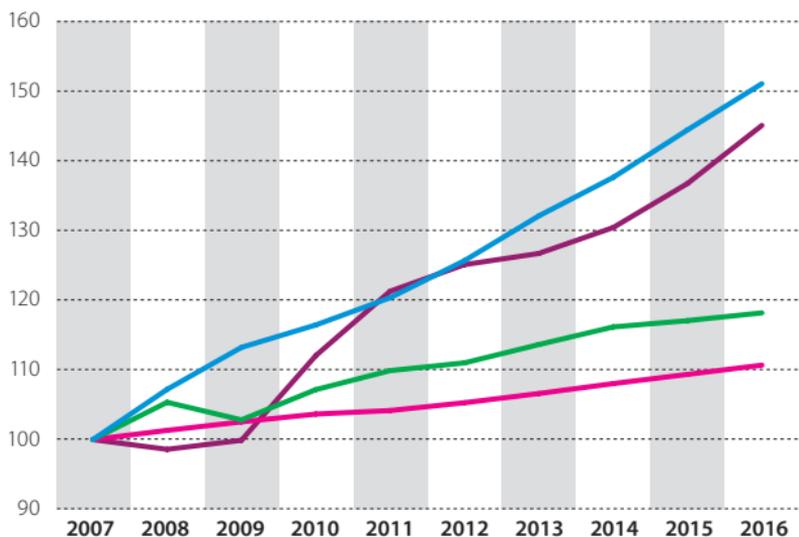
Hôpitaux	28 459 Mio. CHF	35,3%
Généralistes / spécialistes	25 085 Mio. CHF	31,1%
Établissements médico-sociaux	12 994 Mio. CHF	16,1%
Pharmacies	5 166 Mio. CHF	6,4%
Autres:	9 005 Mio. CHF	11,1%
Assureurs	2 610 Mio. CHF	3,2%
État	1 311 Mio. CHF	1,6%
Appareils thérapeutiques	1 459 Mio. CHF	1,8%
Institutions sans but lucratif	1 046 Mio. CHF	1,3%
Drogueries	576 Mio. CHF	0,7%
Importations	426 Mio. CHF	0,5%
Autres prestataires	1 577 Mio. CHF	2,0%
Total 2016	80 709 Mio. CHF	100%
Total 2015	77 754 Mio. CHF	
Changement	2 955 Mio. CHF	3,8%

AOS = assurance obligatoire des soins (assurance de base)

Source: Office fédéral de la statistique, Coûts du système de santé selon le fournisseur de biens et services, IQVIA

Fait n° 30 | Les coûts du système de santé augmentent de manière disproportionnée.

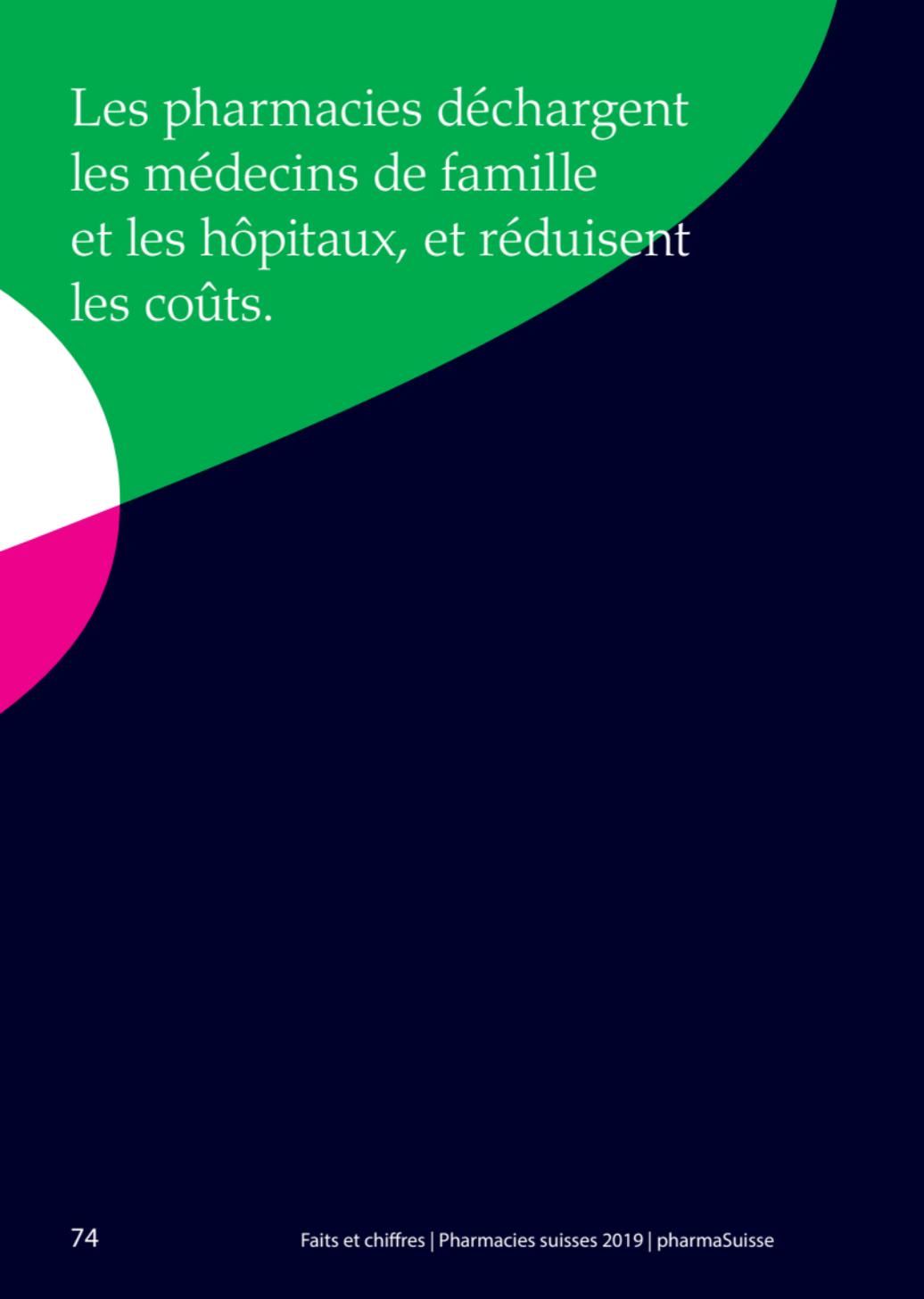
Évolution du produit intérieur brut, des coûts de la santé, des primes d'assurance-maladie et de la population (indexé)



- Coûts de la santé
- Primes d'assurance-maladie (AOS)
- Produit intérieur brut (PIB) nominal
- Population

Base: 2007 = 100

Source: Office fédéral de la statistique, Office fédéral de la santé publique



Les pharmacies déchargent
les médecins de famille
et les hôpitaux, et réduisent
les coûts.



6,4%

des frais de santé sont imputables
aux pharmacies.

1 milliard

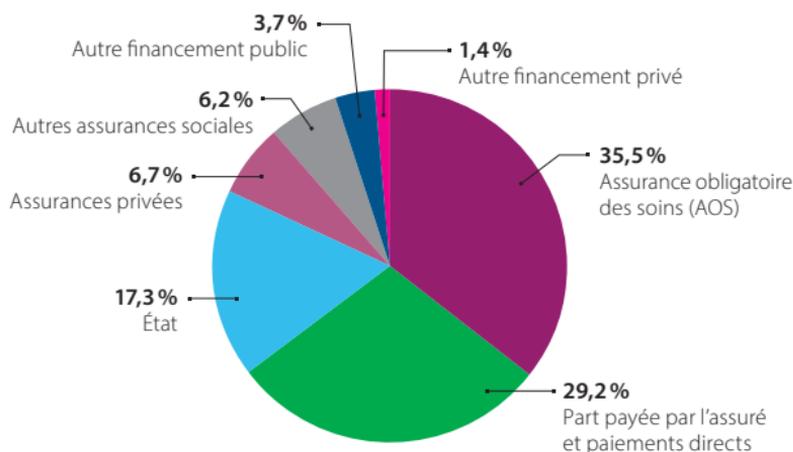
de francs sont déboursés
par les Suisses eux-mêmes.

48,8%

de tous les médicaments rem-
boursables par l'assurance
de base sont remis en pharmacie.

Fait n° 31 | L'assurance de base ne prend en charge qu'un tiers des frais de santé.

Coûts de la santé selon le régime de financement



Assurance obligatoire des soins (AOS)	13 931 Mio. CHF	35,5%
Part payée par l'assuré et paiements directs	28 692 Mio. CHF	29,2%
État	5 036 Mio. CHF	17,3%
Assurances privées	3 002 Mio. CHF	6,7%
Autres assurances sociales	5 375 Mio. CHF	6,2%
Autre financement public	1 106 Mio. CHF	3,7%
Autre financement privé	23 567 Mio. CHF	1,4%
Total 2016	80 709 Mio. CHF	100%

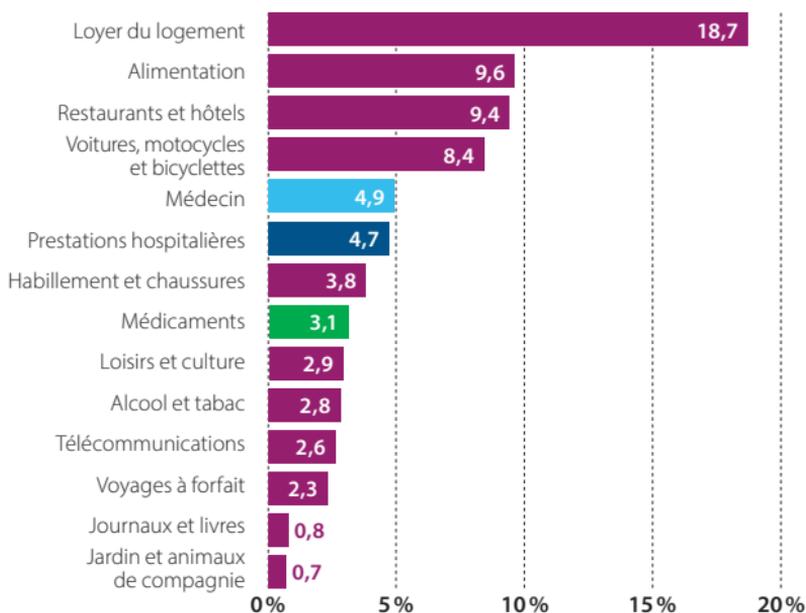
Source: Office fédéral de la statistique

Fait n° 32 | Les médicaments grèvent peu le budget des ménages.

Comparées à d'autres postes budgétaires, les dépenses de médicaments pèsent peu dans la balance. Les prestations des visites à l'hôpital et chez le médecin grèvent davantage la caisse du ménage: elles sont nettement plus onéreuses.

Structure des dépenses des ménages suisses

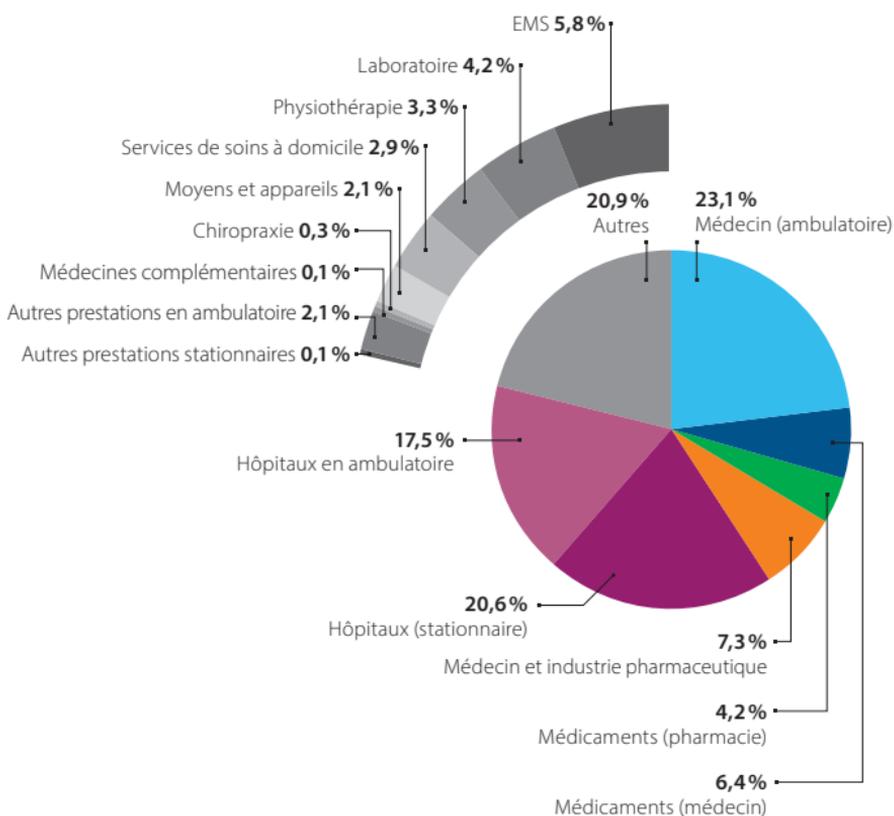
Panier-type de l'indice des prix à la consommation (en %)



Source: indice suisse des prix à la consommation, pondération 2018, Office fédéral de la statistique

Fait n° 33 | Les hôpitaux et les médecins sont les principaux inducteurs de dépenses et de coûts.

Prestations de l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon le groupe de coûts



Source: Office fédéral de la santé publique, IQVIA

Fournisseur de biens et services	2017	%	Changement en une année
Médecin (ambulatoire)	7469,2 Mio. CHF	23,1 %	2,6 %
Médicaments (médecin)	2074,1 Mio. CHF	6,4 %	4,8 %
Médicaments (pharmacie)	1320,1 Mio. CHF	4,2 %	0,7 %
Médecin et industrie pharma.	2384,7 Mio. CHF	7,4 %	2,6 %
Hôpitaux (stationnaire)	6657,8 Mio. CHF	20,6 %	-2,4 %
Hôpitaux en ambulatoire	5666,2 Mio. CHF	17,5 %	3,6 %
Autres:	6745,5 Mio. CHF	20,9 %	6,8 %
EMS	1866,4 Mio. CHF	5,8 %	0,6 %
Laboratoire	1344,6 Mio. CHF	4,2 %	10,0 %
Physiothérapie	1054,2 Mio. CHF	3,3 %	6,2 %
Services de soins à domicile	924,8 Mio. CHF	2,9 %	6,1 %
Moyens et appareils	720,0 Mio. CHF	2,1 %	8,7 %
Chiropraxie	100,0 Mio. CHF	0,3 %	6,8 %
Médecines complémentaires	16,7 Mio. CHF	0,1 %	32,7 %
Autres prestations en ambulatoire	677,3 Mio. CHF	2,1 %	14,1 %
Autres prestations stationnaires	41,3 Mio. CHF	0,1 %	-19,9 %
Total 2017	32 317,6 Mio. CHF	100 %	2,6 %

Source: Office fédéral de la santé publique, IQVIA

Fait n° 34 | En Suisse, les médecins et les hôpitaux vendent la moitié de tous les médicaments.

L'approvisionnement en médicaments est assuré en priorité par les pharmacies publiques. Elles ne sont toutefois pas les seules à pouvoir remettre des médicaments. Les médecins, dans certains cantons, ainsi que les hôpitaux, les pharmacies d'envoi postal et, pour les médicaments sans ordonnance, les drogueries représentent d'autres canaux de distribution.

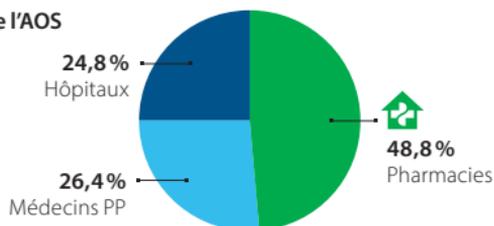
Variations intercantionales

En Suisse, la remise de médicaments soumis à ordonnance est réglementée différemment selon le canton (voir Fait n° 10). Dans les cantons AG, BS, FR, GE, JU, NE, TI, VD et VS, ces médicaments peuvent être remis exclusivement par les pharmacies (Rx). Dans les cantons AI, AR, BL, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG et ZH, il est prévu que les médecins puissent tenir une pharmacie privée (propharmacie, ou PP) et vendent des médicaments. BE et GR autorisent une propharmacie limitée sur le papier (forme mixte).

Contrairement à leur remise, l'administration de médicaments, notamment d'injections au cabinet médical ou lors de visites du médecin à domicile est considérée comme une urgence et donc autorisée dans tous les cas.

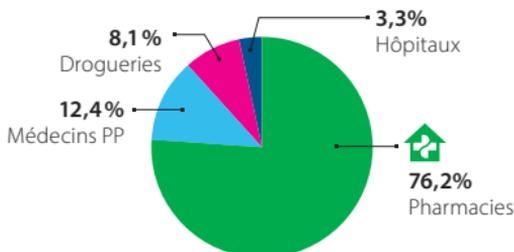
Répartition AOS et automédication selon le fournisseur de biens et services (prix de fabrique)

Médicaments à charge de l'AOS (admis par les caisses)



	Volume en millions d'emballages	Volume global d'emballages du marché	Mio. CHF	Vol. marché en CHF
Pharmacies	72,9	58,8%	2399,6	48,8%
Médecins PP	37,3	30,1%	1298,2	26,4%
Hôpitaux	13,8	11,1%	1219,5	24,8%
Total 2017	124,0	100%	4917,3	100%

Automédication (non admise par les caisses)



	Volume en millions d'emballages	Volume global d'emballages du marché	Mio. CHF	Vol. marché en CHF
Pharmacies	64,8	76,0%	580,4	76,2%
Médecins PP	10,4	12,2%	94,5	12,4%
Drogueries	6,6	7,8%	61,7	8,1%
Hôpitaux	3,4	4,0%	25,1	3,3%
Total 2017	85,2	100%	761,7	100%

AOS = assurance obligatoire des soins (assurance de base)
 PP = propharmacie, vente de médicaments par les médecins

Source: Interpharma, IQVIA

Fait n° 35 | La population suisse paye un milliard de sa poche.

De nombreux problèmes de santé peuvent être résolus directement en pharmacie et traités avec des médicaments sans ordonnance. Les pharmaciens permettent ainsi une automédication sûre et efficace: après des conseils pharmaceutiques, les patients peuvent recevoir des médicaments appropriés pour traiter des maladies sans complication et se passer d'aller chez le médecin ou aux urgences de l'hôpital. Cela réduit le nombre de consultations ainsi que les frais de traitement pour des troubles légers.

Les conseils du pharmacien permettent de freiner la hausse des coûts

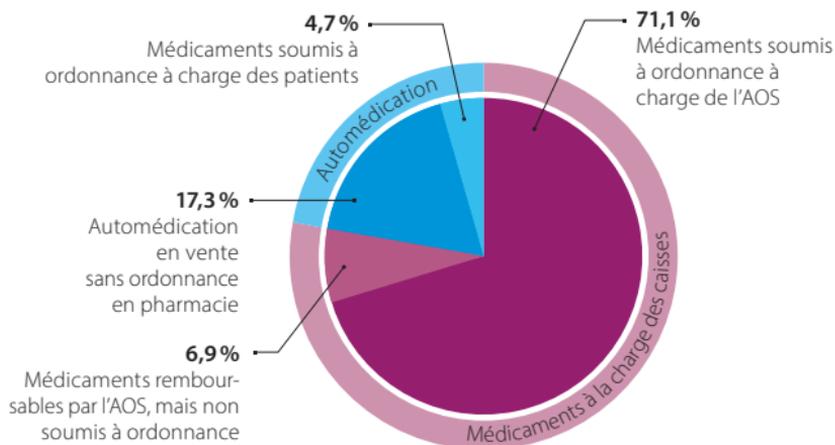
En outre, les pharmaciens peuvent identifier les patients qui ont besoin d'un traitement médical et éviter les coûts des séquences d'une absence de traitement. Ils contribuent ici aussi à freiner la hausse des coûts dans l'assurance de base.

La population est en grande partie prête à payer

En 2017, la population suisse a dépensé au moins 758 millions de francs en automédication dans le canal des pharmacies. Pour obtenir ce chiffre, il suffit de déduire des coûts des médicaments vendus en pharmacie (4370 millions) ceux des médicaments sur ordonnance à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) (3105 millions) ainsi que des médicaments prescrits par des médecins, mais payés par les patients (206 millions, entre autres pour la pilule contraceptive, la

pilule du lendemain, le Viagra) et des médicaments en vente libre à charge de l'AOS (300 millions). Viennent s'y ajouter les primes pour d'éventuelles assurances complémentaires afin que soient remboursés les médicaments non couverts par l'assurance de base.

Répartition des coûts des médicaments dans les pharmacies



Médicaments soumis à ordonnance à charge de l'AOS	3 105,2 Mio. CHF	71,1%
Médicaments remboursables par l'AOS, mais non soumis à ordonnance (prescrits par le médecin tout en étant disponibles sans ordonnance en pharmacie)	300,2 Mio. CHF	6,9%
Automédication en vente sans ordonnance en pharmacie	758,0 Mio. CHF	17,3%
Médicaments soumis à ordonnance à charge des patients (pilule, Viagra, etc.)	206,3 Mio. CHF	4,7%
Total 2017	4 369,7 Mio. CHF	100%
Total 2016	4 312,9 Mio. CHF	
Changement	56,8 Mio. CHF	1,3%

Source: IQVIA, année de référence = 2017

Fait n° 36 | Les médicaments ne sont pas des biens de consommation inoffensifs.

Le Tribunal fédéral a confirmé en 2015 que l'envoi de médicaments en vente libre en l'absence d'ordonnance d'un médecin est interdit au sens de la loi sur les produits thérapeutiques. Un questionnaire patient n'est pas suffisant pour la vente par correspondance de tels médicaments: le contact personnel entre le professionnel de santé et le patient est nécessaire avant toute remise, ou tout envoi, d'un médicament. Il faut ce contact pour se rendre suffisamment compte d'un état de santé et respecter les règles des sciences médicales et pharmaceutiques.



En Suisse, la sécurité des patients est la règle d'or. Des normes de qualité et des contrôles de qualité sévères ont donc été définis afin de garantir la protection de la population et de limiter les coûts qu'engendrent pour la société les applications incorrectes.

En 2017, l'administration fédérale des douanes, sur mandat de Swissmedic, a saisi 1060 envois contenant des médicaments importés illégalement. Ce chiffre global est donc légèrement plus élevé que celui de l'année précédente (1028 en 2016). Souvent, le slogan utilisé pour la publicité est « Des préparations originales à un prix avantageux ». Derrière ces fournisseurs se cachent généralement de vastes organisations criminelles. Les médicaments

fournis présentent de graves défauts de qualité, sont dépourvus de boîte ou de notice d'emballage – ou sont des médicaments contrefaits qui renferment une dose trop élevée ou trop faible de principes actifs, des principes actifs incorrects ou non déclarés, voire absolument aucune substance active.

Des économies au mauvais endroit

Outre les importants risques pour la santé qu'impliquent les médicaments illégaux, le consommateur doit subir d'autres effets pervers, malgré l'attrait financier. En effet, les baisses de prix successives ont pris la structure des coûts de la vente par correspondance dans un étau et favorisent la tendance à subordonner la commande à des quantités inutilement élevées. L'acheteur s'expose en outre au danger de voir des informations personnelles, telles que son numéro de carte de crédit, détournés par des organisations criminelles. Toute personne qui commande sur Internet et prend des produits pharmaceutiques ou dopants d'origine inconnue court ainsi de grands risques sanitaires et financiers.

Provenance des importations illégales en 2017 par continent / pays

Inde	44%
Europe de l'Ouest (surtout Allemagne)	20%
Asie	18%
Europe de l'Est	13%
Autres pays	5%

Envois saisis en 2017 par type de produits

Stimulants sexuels	58%
Médicaments importants soumis à ordonnance	16%
Somnifères et calmants	12%
Produits amincissants	3%
Agents favorisant la pousse des cheveux	2%
Autres	9%

Source: Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic

Nous vous remercions de votre
attention et vous souhaitons
une bonne santé



Impressum

Rédaction et graphiques
pharmaSuisse

Conception
Scarton Stingelin AG, Berne-Liebefeld

Impression
Stämpfli SA, Berne

Tirage
8000 de, 4000 fr

© pharmaSuisse, 2018, Berne-Liebefeld
Reproduction autorisée avec mention de la source.



imprimé en
suisse

pharmaSuisse

Schweizerischer Apothekerverband

Société Suisse des Pharmaciens

Società Svizzera dei Farmacisti

Stationsstrasse 12

CH-3097 Berne-Liebefeld

T +41 (0)31 978 58 58

F +41 (0)31 978 58 59

info@pharmaSuisse.org

www.pharmaSuisse.org

www.pharmaSuisse.org/faitsetchiffres

www.pharmaSuisse.org/faktenundzahlen